

RÉ- SOLUTIONS

POUR UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL

SUPPLÉMENT AU JOURNAL MESSAGES N° 760 - MAI 2023



COMPRENDRE

FACE

AU NON-RECOURS

INNOVER

QUAND LES PAIRS
ENTREPRENNENT

RENCONTRER

MARINA PAULA OLIVEIRA :
LA BATTANTE DE BRUMADINHO



Secours
Catholique
Caritas France



06



31



14



28

04 RÉAGIR

La proposition de loi dite "Anti-squat"

06 INNOVER

Quand les pairs entreprennent

11 TRANSMETTRE

Et si se nourrir dignement était un droit ?

14 COMPRENDRE

14 **Enquête.** Face au non-recours

22 **L'entretien:** « Il faut instaurer une culture de la confiance *a priori* »

26 **Ici et là-bas.** Droit foncier des peuples autochtones : du non-recours au déni

27 **Des outils pour comprendre**

28 RENCONTRER

Marina Paula Oliveira. La battante de Brumadinho

31 EXPLORER

La vie en dehors des murs

38 POINT DE VUE

Valérie Couteron. « Montrer la beauté de ces corps meurtris »

39 LE REGARD DE BESSE ET ÉRIC LA BLANCHE

Internet en prison ?

**RÉ-
SOLUTIONS**

Supplément au trimestriel **Messages du Secours Catholique-Caritas France**: 106, rue du Bac – 75341 Paris CEDEX 07
Tél. : 01 45 49 73 00 • Fax : 01 45 49 94 50

Présidente et directrice de la publication :
Véronique Devise

Directrice de la communication :
Agnès Dutour

Rédacteurs en chef :
Emmanuel Maistre (7576)
Clarisse Briot (7339)

Rédacteur en chef adjoint :
Jacques Duffaut (7385)

Rédacteurs :
Benjamin Sèze (5239)
Cécile Leclerc-Laurent (7534)
Dimitri Partouche
Djamila Ould Khettab

Rédacteur-graphiste :
Guillaume Seyral (7414)

Rédactrice photo :
Elodie Perriot (7583)

Correction :
Catherine Hervoüet des Forges

Imprimerie : Imaye Graphic © Messages du Secours Catholique – Caritas France, reproduction des textes, des photos et des dessins interdite, sauf accord de la rédaction. Le présent numéro a été tiré à 51 801 exemplaires.

Dépôt légal : n°116 429

Numéro de commission paritaire :
1127 H 82430 / Édité par le Secours Catholique – Caritas France.

Photo de couverture :
Xavier Schwebel / SCCF



Ce produit est imprimé par une usine certifiée ISO 14001 dans le respect des règles environnementales.



EDDIE PÉRIOT / SCOF

ÉDITORIAL

CONTRE LE NON-RECOURS, L'HUMAIN

PAR **PIERRE GRAVOIN**, CHARGÉ DE MISSION NON-RECOURS AU SECOURS
CATHOLIQUE – CARITAS FRANCE

“

25 À 42 % DES PERSONNES
ÉLIGIBLES À L'ASSURANCE
CHÔMAGE N'Y
RECOURENT PAS.

”

Nous disposons en France d'un solide système de protection sociale contre les risques de la vie. Il se déploie, d'une part, *via* des assurances pour lesquelles nous cotisons et, d'autre part, *via* des prestations de protection résiduelles dites "minima sociaux". Même si ces derniers peuvent s'avérer insuffisants et nécessiteraient d'être améliorés pour être plus protecteurs, ils restent des outils importants de lutte contre la pauvreté. Mais encore faut-il y recourir. Le RSA vise à instituer un revenu minimal pour tous, pourtant un tiers des personnes qui pourraient y prétendre ne le perçoivent pas. Cela ne se limite pas à cette prestation : on estime qu'environ la moitié des personnes éligibles au minimum vieillesse ou à la complémentaire santé solidaire ne font pas valoir leurs droits. Une étude récente montre que le non-recours ne concerne pas seulement les personnes qui pourraient percevoir les minima sociaux, puisque 25 à 42 % des personnes éligibles à l'assurance chômage n'y recourent pas. Il en résulte évidemment une augmentation significative de l'insécurité financière et sociale de ces personnes et de leur famille. Les raisons de ces non-recours sont multiples : absence de connaissance des prestations et de leurs conditions d'éligibilité, difficulté d'accès aux administrations, dématérialisation ou encore crainte d'être stigmatisé ou suspecté de fraude et de subir des sanctions. Ainsi, si l'on veut lutter contre ce phénomène, on doit actionner plusieurs leviers d'action. Deux propositions du Secours Catholique sont aujourd'hui reprises par les pouvoirs publics : l'automatisation du versement des prestations, le développement de "territoires zéro non-recours". En s'appuyant sur les données déjà présentes au sein des administrations, l'automatisation du versement des prestations devrait limiter le nombre et la lourdeur des démarches administratives nécessaires pour pouvoir accéder à ses droits. Il faudra veiller cependant à ce que les erreurs administratives ne se fassent pas au détriment des personnes et éviter le plus possible les effets d'indus et de rupture de droits. Les "territoires zéro non-recours" sont une proposition originale du Secours Catholique. Il s'agit d'expérimenter localement des idées de lutte contre le non-recours et des démarches d'"aller vers" en associant de multiples acteurs concernés par l'accès aux droits. Un appel à manifestation d'intérêt, en cours jusqu'au 26 mai, doit aboutir à la sélection de dix territoires qui bénéficieront de financements sur trois ans. Face à l'éloignement des services de proximité, le Secours Catholique plaide pour le maintien des guichets et la possibilité de contacter une personne directement. Cela demande plus de moyens humains et devra bien entendu s'étendre au-delà des seuls premiers territoires "zéro non-recours". ■

LA PROPOSITION DE LOI DITE “ANTI-SQUATS”

Adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale puis au Sénat, la proposition de loi “Kasbarian-Bergé” (en deuxième lecture au moment où nous bouclons ce numéro) est fortement décriée par les acteurs du monde associatif. Elle prévoit, en effet, un durcissement sans précédent et un élargissement de la répression de “l'occupation illicite des logements” et risque de jeter à la rue des dizaines de milliers de personnes.

PAR **CÉCILE LECLERC-LAURENT**

− Cette proposition de loi, qui voulait à l'origine protéger les petits propriétaires contre le phénomène (marginal) de l'occupation de leur domicile, instaure de fait de nouvelles sanctions pénales (deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende) qui seront en outre désormais applicables à tout type de local (logements vacants ou locaux économiques tels que les friches industrielles). La loi servira ainsi de prétexte à sanctionner et à mettre fin à toutes sortes de squats, même lorsqu'il n'y a pas d'urgence à expulser leurs occupants. Elle précipitera donc des gens à la rue, alors que chaque jour une personne sur deux n'arrive pas à joindre le 115.

− Le second volet de la proposition de loi accélère les expulsions locatives en réduisant d'un mois au total les différentes étapes qui précèdent la décision

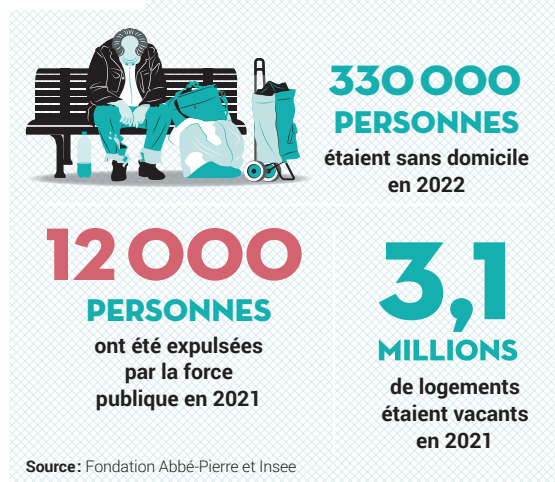
du juge en cas d'impayés. Dans un contexte de forte inflation, le Secours Catholique craint ainsi une augmentation des expulsions sèches sans relogement.

+ En première lecture, le Sénat a renforcé les compétences des instances de coordination départementales ou locales de la politique de prévention des expulsions locatives (Ccapex). Mais la réduction des délais de la procédure d'expulsion risque de court-circuiter les mesures de prévention, qui peinent déjà à s'appliquer à temps à toutes les situations, et pâtissent d'un manque de pilotage et de moyens.

− Ce texte de loi stigmatise les personnes en situation de pauvreté et de mal-logement. Les ménages qui ont des impayés livrent une bataille quotidienne pour rembourser leurs dettes et conserver leur logement, ce qui représente de nombreuses privations. Cette proposition de loi considère les impayés comme une atteinte à l'ordre social, passible d'une nouvelle amende de 7 500 euros pour les locataires du parc privé qui ne quitteraient pas spontanément leur logement après la décision d'expulsion. C'est une mesure paradoxale, puisque l'État a l'obligation de reloger les ménages au titre du droit au logement opposable (loi Dalo).

− La proposition de loi crée un délit d'incitation, de publicité et de propagande en faveur du squat. Cela risque de constituer une nouvelle entrave au travail des associations qui, comme le Secours Catholique, accompagnent les habitants de lieux de vie informels dans l'accès à leurs droits. ■

REPÈRES





NOTRE ALTERNATIVE

PAR **NINON OVERHOFF**, RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT “DE LA RUE AU LOGEMENT” DU SECOURS CATHOLIQUE

« AMPLIFIER LA POLITIQUE DU “LOGEMENT D’ABORD” »

Cette proposition de loi n'est rien de moins qu'une bombe sociale, qui ne permettra pas d'honorer l'engagement pris par la France au niveau européen d'éradiquer le “sans-abrisme” d'ici à 2030. La priorité du premier texte législatif du quinquennat sur le logement aurait dû être de poursuivre et amplifier la politique du “logement d'abord”. Nous attendons ainsi beaucoup du second “plan quinquennal” logement d'abord qui devrait être prochainement dévoilé. Il y a en effet d'autres alternatives pour protéger les ménages en difficulté et proposer des solutions vraiment efficaces aux propriétaires. Il faudrait par exemple renforcer

la production et l'attribution des logements très sociaux aux ménages à faibles ressources, mais aussi étendre l'encadrement des

“
NOUS ATTENDONS
UN CHANGEMENT
DE PARADIGME, SOCIAL
ET NON PAS SÉCURITAIRE.”

loyers à toutes les agglomérations tendues et revaloriser les aides au logement et le chèque-énergie à la mesure du poids qu'ont pris les dépenses liées au logement dans le budget des ménages. Du côté des propriétaires, il faudrait étendre la

protection offerte par la garantie Visale contre les impayés locatifs et indemniser systématiquement les bailleurs lorsqu'il est nécessaire de surseoir à la mise en œuvre de l'expulsion d'un lieu habité pour éviter l'expulsion sèche. Enfin, nous attendons un changement de paradigme, social et non pas sécuritaire, dans le traitement des lieux de vie informels (squats, campements, bidonvilles, etc.) : bien qu'une circulaire de 2018 prévoie la réalisation systématique de diagnostics sociaux et la proposition de solutions alternatives de logement aux habitants, 95 % des expulsions de lieux de vie informels recensées par l'Observatoire inter-associatif n'ont pas respecté ces impératifs. ■

À SUIVRE...

FAIRE ENTRER INTERNET EN PRISON

Le collectif “Pour faire entrer Internet en prison”, composé du Secours Catholique et de 600 acteurs du monde prison-justice, a publié une tribune mi-mars dénonçant la “double peine” subie par les personnes détenues qui, outre l'enfermement physique, sont touchées par la fracture numérique du fait de leur incarcération. L'interdiction d'utiliser

Internet en prison est en effet un facteur supplémentaire d'exclusion sociale durant la détention et elle complique encore la réinsertion. Alors que de nombreux pays à travers le monde permettent depuis plusieurs années aux prisonniers de se connecter pour des démarches administratives, pédagogiques ou une recherche d'emploi afin de mieux préparer leur

sortie, la France est à la traîne. Un projet pilote – “Numérique en détention” (Ned) –, qui vise à faciliter les échanges entre les détenus et l'administration pénitentiaire et permet de réserver des parloirs sur Internet, est expérimenté depuis 2022 dans les centres pénitentiaires de Melun, Strasbourg et Dijon. (À lire aussi p. 39) ■

Djamila Ould Khettab



CHRISTOPHE HARGOUES / SCOF

QUAND LES PAIRS ENTREPRENNENT

PAR **DJAMILA OULD KHETTAB**

Encourager les premiers concernés par la précarité à être à l'initiative de solutions – de la conception au développement de projets – afin de remobiliser des personnes en difficulté et de répondre de manière plus adaptée aux problèmes. C'est l'expérience conduite au sein d'équipes locales du Secours Catholique.

Lorsque Claire Leloge se tourne vers le Secours Catholique, en 2018, faisant face à de grandes difficultés après une séparation, elle émet le souhait qu'un accompagnement vers la culture soit proposé aux personnes accueillies. « Une aide alimentaire ou un coup de pouce financier ça soulage mais avoir une activité culturelle aussi c'est important, observe-t-elle, car la culture permet de s'ouvrir à autre chose. » Claire représente aujourd'hui l'association au

conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Montpellier. Elle confie : « La photographie m'a permis de m'exprimer à un moment où je n'arrivais plus à parler. » Dans les couloirs de la maison Campredon, qui abrite les activités du Secours Catholique à Montpellier, cette ancienne assistante commerciale d'une soixantaine d'années propose alors d'aller avec les personnes intéressées à une exposition de photos au Pavillon populaire. L'idée convainc l'animateur d'équipes, Nicolas Séné, aujourd'hui chargé de l'animation des territoires et du développement social au Secours Catholique. Ensemble, ils élaborent un livret du spectateur : un outil de médiation qui permet d'accompagner des personnes éloignées des pratiques culturelles, en les aidant à déconstruire des représentations et à surmonter leurs freins. >>>

▲ Claire Leloge, bénévole au Secours Catholique à Montpellier, anime un groupe d'accès à la culture.



LES BESOINS IDENTIFIÉS

AGIR AVEC LES PAIRS

Pour quoi ?

- ▶ Pour répondre à des problèmes oubliés ou laissés au second plan.
- ▶ Pour remobiliser des personnes en fragilité et leur faire (re)découvrir leurs capacités.
- ▶ Pour toucher un public différent.

L'IDÉE



Inciter les personnes accueillies à prendre l'initiative et à penser et déployer leurs propres solutions pour résoudre un besoin qu'elles ont elles-mêmes détecté.



▶ AVEC QUI ?

Des personnes en situation de précarité ou ayant fait l'expérience de la précarité, des participants à une activité ou membres d'un groupe, des bénévoles, des acteurs sociaux et culturels, des partenaires associatifs et des institutions publiques.



LES OBJECTIFS

Trouver les solutions les plus pertinentes

Associer les personnes en précarité car elles sont les mieux placées pour répondre aux difficultés qu'elles rencontrent.

Développer le pouvoir d'agir

En encourageant les personnes accueillies à entreprendre, on leur permet de développer leur capacité à agir et à devenir acteurs de leur vie.

Participer à la réinsertion des personnes

En s'investissant dans une action collective, les personnes sortent de l'isolement et trouvent leur place dans un collectif.



LES LEVIERS DE LA RÉUSSITE

- ▶ Créer des espaces (temps informels, moments conviviaux) où des idées d'actions et de projets peuvent émerger.
- ▶ Être à l'écoute et prendre en considération les idées proposées par les personnes accueillies.
- ▶ Rassurer les personnes accompagnées sur leurs compétences et leur légitimité.

- ▶ Respecter les décisions des personnes et leur manière de faire.
- ▶ Encourager le porteur de projet à déléguer et favoriser une approche collaborative.
- ▶ Accepter le fait de ne pas tout maîtriser et que les situations personnelles puissent avoir des répercussions sur l'action ou le projet.

» Quatre ans après le lancement de cette démarche expérimentale, le groupe d'accompagnement culturel, baptisé "les Perles", continue d'évoluer. Sorties au cinéma, à l'opéra, au théâtre, visites guidées du patrimoine, rencontres avec un auteur ou un chef d'orchestre, ateliers créatifs... La culture fédère aujourd'hui une trentaine de femmes aux origines variées et au parcours de vie cabossé. « *La plus jeune doit avoir 40 ans. Elles ont toutes un vécu douloureux. Elles sont confrontées à des difficultés financières, à la solitude* », décrit Claire Leloge, aujourd'hui animatrice du groupe.

Autonomes

Du choix des œuvres à l'horaire, tout est pensé en fonction des besoins du groupe. « *On se retrouve les après-midi parce que certaines femmes préfèrent ne pas sortir le*

soir, précise la bénévole. On évite de regarder des drames car le quotidien est déjà assez compliqué. Je propose des films ou des pièces qui ont une résonance en nous toutes et donnent de l'espoir. Je vais les voir avant pour être sûre que ça convienne à tout le



AVANT DE TRANSFORMER LA SOCIÉTÉ, ON COMMENCE PAR ACCOMPAGNER UNE TRANSFORMATION INDIVIDUELLE.



monde. » Le lieu de rendez-vous est aussi soigneusement étudié. « *Je choisis comme point de repère un arrêt de tramway, parce que c'est le moyen de transport qu'elles utilisent et qu'elles ne connaissent pas tou-*

jours les espaces où l'on se rend », ajoute-t-elle.

Si, au départ, Claire démarchait les établissements culturels avec l'appui de l'animateur du réseau, c'est désormais en autonomie que la bénévole gère le planning des activités et la prise de contact avec de nouveaux partenaires. Jusqu'à inviter elle-même les officiels aux événements organisés par "les Perles" ! « *J'étais là seulement en béquille, observe Nicolas Séné, disponible en cas de besoin, notamment pour résoudre des questions techniques.* »

Encourager la prise d'initiative de personnes en précarité présente plusieurs intérêts. Le premier est de remobiliser des individus qui ont perdu confiance en eux. Nicolas Séné analyse : « *On ne s'appuie plus sur leurs manques, mais sur ce qu'ils savent faire. Avant de transformer la société, on commence par accompagner une transformation individuelle et collective.* »

De telles contributions sont également une source d'enrichissement pour l'action du Secours Catholique. En puisant dans leur expérience personnelle, les personnes accueillies sont en effet en mesure de mieux cerner des besoins jusque-là mal identifiés voire marginalisés. Elles peuvent aussi apporter des réponses plus appropriées aux attentes et contraintes du public visé.

Un effet miroir

À Meaux, Marie a lancé en 2020 des ateliers de cuisine ouverts à des personnes hébergées dans des hôtels sociaux. Y ayant elle-même vécu pendant plusieurs années, elle sait que ces établissements ne disposent souvent pas de cuisine collective et qu'avec l'interdiction de cuisiner dans les chambres, les résidents n'ont aucun autre endroit où préparer à manger. « *Ces ate-*



REGARD

ALICE DOUCET, ANIMATRICE AU SECOURS CATHOLIQUE À MONTPELLIER

LA FORCE DU "COMMUN"

« Comme ils ont conscience de la difficulté à trouver une place, les bénévoles en situation de précarité sont particulièrement doués pour encourager les autres à s'exprimer et à créer, dès le départ, des relations très fortes, y compris avec des personnes déboussolées, éloignées de tout ou en très grande détresse, car il y a du commun dans leurs histoires. Ils peuvent aussi servir d'exemple à travers leur expérience et montrer qu'un chemin est possible. Mais ils peuvent parfois se remettre en question et douter de leur légitimité et de leurs compétences. Il est important de les rassurer sur leurs capacités et leur dire quand ça fonctionne. La précarité crée de l'instabilité matérielle et parfois émotionnelle, ce qui ne permet pas toujours à ces personnes d'inscrire leur engagement sur le temps long ou de manière régulière. C'est pourquoi on doit les soutenir dans leur engagement mais aussi encourager les autres membres à participer, pour pouvoir un jour reprendre le flambeau. » ■



situation quelque chose qui permet de faire tomber les barrières, d'engager le dialogue et créer des liens forts, plus rapidement qu'avec un bénévole "traditionnel". »

Proposer des idées n'est pas une évidence pour ceux qui ont peu ou jamais l'occasion d'avoir la parole. À l'Ostalada, les sorties entre bénévoles sont un bon moyen de libérer la créativité. « *Dans ces occasions-là, ils s'ouvrent un peu plus. Tout ce qu'ils ont enfoui ressort* », remarque Andrew Nguyen. À Montpellier, on mise aussi sur les temps informels. « *On ne va pas organiser une réunion parce que ce n'est pas dans ce cadre que de telles idées émergent* », observe Nicolas Séné, qui préconise une méthode d'animation plus souple et plus proche du terrain.

Depuis qu'elle a trouvé un emploi dans la restauration et suit une formation dans le domaine de la petite enfance, Marie dispose de moins de temps pour piloter les ateliers de cuisine. Une participante a pris le relais. Andrew Nguyen, gérant de l'Ostalada, qui veut se retirer d'ici deux ans, cherche un candidat pour lui succéder. Pour pérenniser une initiative personnelle, le mieux est encore de la faire évoluer sous la forme d'une œuvre collective. « *Un bénévole peut être le moteur d'une action mais, dès le lancement, on doit penser à déléguer, partager et mutualiser les tâches*, considère Nicolas Séné. *Une seule personne ne peut pas tout faire. Sinon elle finit par s'épuiser.* »

Et si l'action s'essouffle ? « *Il faut accepter cette possibilité* », répond le chargé d'animation. « *Dans un projet incarné par une personne, c'est encore plus mouvant. On avance, on doute, on stagne, ça s'arrête, ça peut repartir ou donner lieu à autre chose*, décrit-il. *Il faut être prêt à accompagner ces évolutions.* » ■

liers de cuisine leur font au moins un repas chaud par jour », souligne cette mère célibataire de 36 ans, originaire de Côte d'Ivoire. Pour coordonner cette activité, Marie se sert de WhatsApp, « *une application utilisée par tout le monde* », comme canal d'informations : une conversation réunit les bénévoles du Secours Catholique de Meaux qui mettent à disposition le local, une autre regroupe une quinzaine de résidentes vivant à l'hôtel dans le besoin. « *Beaucoup d'entre elles ne savent ni lire ni écrire. Alors on envoie des messages vocaux pour se tenir informées* », précise Marie. Et les

nouvelles arrivantes dans un hôtel social sont orientées par les autres participantes vers ces ateliers. À Toulouse, pour toucher un public jusque-là éloigné des écrans radars et inciter des personnes en fragilité à remettre le pied à l'étrier, l'accueil de jour du Secours Catholique, l'Ostalada, propose à des personnes à la rue de s'engager bénévolement dans les actions menées. Andrew Nguyen (photo ci-dessus), coordinateur du pôle Errance du Secours Catholique de Toulouse, qui a passé huit mois à la rue pour « *mieux comprendre la réalité du sans-abrisme* », décrit un effet miroir : « *Il y a dans leur*

ILS Y PENSENT AUSSI PAR CLARISSE BRIOT



PARIS

NOUVELLE PAGE POUR LA "PAIR AIDANCE"

L'association Nouvelle Page, fondée en 2017 par des réfugiés afghans à l'intention de leurs compatriotes primo-arrivants ou déjà installés en France, travaille à l'intégration globale des réfugiés, notamment en les orientant vers des cours de français, des solutions d'hébergement et d'emploi. Nouvelle Page emploie des personnes elles-mêmes réfugiées et ayant réussi leur parcours d'intégration dans une logique de "pair aideance". Elles sont accompagnées par l'association afin de monter en compétence dans différents domaines : français écrit, droits, rôle d'accompagnement, etc.

+ Plus d'infos sur : www.nouvellepage.org

ÉGYPTE

GOVERNANCE PARTAGÉE CHEZ STARS

L'ONG StARS est une des rares associations égyptiennes à venir en aide aux milliers de migrants fuyant l'Éthiopie, l'Érythrée, la Somalie ou le Soudan, pays en proie aux guerres ou à l'insécurité alimentaire. Avec ses 460 employés, principalement des réfugiés, elle apporte un soutien matériel et moral aux personnes ou familles. Ce partenaire du Secours Catholique associe à tous les échelons de la structure des personnes ayant l'expérience du déplacement forcé, afin de rendre ses actions plus pertinentes et plus efficaces.

+ Plus d'infos sur : stars-egypt.org

LILLE

UN SAVOIR TIRÉ DE L'EXPÉRIENCE À L'ABEJ

Dans la région lilloise, l'Abéj Solidarité expérimente l'intervention de "travailleurs pairs" ayant vécu la galère. Son champ d'action est, d'une part, dans le dispositif "Un chez soi d'abord", au sein d'équipes pluridisciplinaires qui accompagnent dans le logement des personnes ayant des troubles psychiques ; et, d'autre part, auprès d'un public en errance, souffrant de conduites addictives ou ayant connu la prison. « *De par le savoir tiré de leur expérience, le rôle des travailleurs pairs est complémentaire de celui des travailleurs sociaux, et il est précieux* », indique Vincent De Coninck, directeur général.

+ Plus d'infos sur : Abéj-solidarite.fr

RETOUR SUR...

"LABEL ÉPICERIE" : UN TIERS-LIEU CHALEUREUX

En 2019, un collectif de six associations, dont le Secours Catholique, installait entre les murs d'une ancienne église de Coudekerque-Branche, en banlieue de Dunkerque, une épicerie sociale et solidaire : Label Épicerie. « *Nous proposons des produits bio et locaux avec des remises de 50 % pour les personnes à faibles revenus* », explique Jean-Paul Olivier, trésorier de Label

Épicerie. « *En parallèle, nous avons cherché à développer un tiers-lieu avec des activités plus sociales.* » Quatre ans plus tard, l'épicerie est toujours présente et de nombreux projets sur le thème du développement durable et de l'inclusion ont vu le jour. Aide à l'insertion à l'emploi avec des embauches "contrats cape"¹, ateliers de cuisine dans des quartiers populaires, atelier de ré-

paration d'objets, repas conviviaux, soirée du nouvel an, jeux de société, karaokés... Le collectif compte 300 adhérents pour une cinquantaine de bénévoles et quatre salariés. « *Les gens sont au rendez-vous : ils ont besoin de sortir de la morosité du Covid* », confie Marie Grange, responsable du tiers-lieu. « *L'important, c'est de créer du lien.* ». ■ D.P.

1 Contrat d'appui au projet d'entreprise

ET SI SE NOURRIR DIGNEMENT ÉTAIT UN DROIT ?

Aujourd'hui, l'accès à l'alimentation n'est pas protégé par le droit français, contrairement à l'accès au logement ou à l'eau. Dans son travail de recherche, récompensé en 2023 par la fondation Caritas France, la juriste Magali Ramel interroge ce vide juridique et imagine ce qu'apporterait un droit à l'alimentation dans la lutte contre la précarité alimentaire en France.



Faut-il faire de l'accès à l'alimentation un droit en France ? questionne Magali Ramel. Dans sa thèse soutenue à la faculté de droit de Tours, en 2022, la jeune juriste pose une série de constats destinés à nourrir la réflexion sur le sujet. Le premier d'entre eux est qu'aujourd'hui, en France, « l'accès de tous à l'alimentation est un objectif politique qui ne bénéficie d'aucune protection juridique, pas même pour être à l'abri de la faim ». Ce droit à l'alimentation existe au niveau international, il est reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 (article 25) comme faisant partie du droit à un niveau de vie suffisant, et est inscrit dans le Pacte international de 1966 relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (article 11). S'il est aujourd'hui reconnu explicitement dans une trentaine de constitutions nationales, dont celles du Brésil, du Kenya ou encore de l'Ukraine, le droit à l'alimentation ne l'est pas en France, ni dans aucun pays dit développé. Cela peut s'expliquer par l'idée préconçue que, dans ces pays, la sécurité alimentaire est assurée, et l'insécurité, un non-sujet. Ou bien par une réticence des États à engager leur responsabilité en reconnaissant un tel droit. Concernant la France, Magali Ramel émet une autre hypothèse. Celle du poids exercé par la tradition caritative dans notre réponse à l'insécurité alimentaire, qui favorise une

approche « fondée sur le don et non sur le droit ». La chercheuse a commencé à s'intéresser aux questions d'alimentation et de pauvreté il y a une dizaine d'années. Au début de ses études de droit, elle s'initie à la science politique et à l'économie. « J'ai ainsi découvert les travaux de Malthus », précise-t-elle. L'économiste anglais du XIX^e siècle explique les causes de la faim par une rupture

“
L'ACCÈS DE TOUS À
L'ALIMENTATION EST UN
OBJECTIF POLITIQUE QUI
NE BÉNÉFICIE D'AUCUNE
PROTECTION JURIDIQUE.
”

d'équilibre entre les moyens de production agricole et la pression démographique. Il faut donc, selon lui, limiter la croissance démographique. Et pour cela, il prône notamment, avec d'autres économistes, l'abolition de toute loi d'aide aux plus pauvres. « Ce positionnement anti-humaniste m'a choquée, dit Magali Ramel, d'autant qu'il a eu, à l'époque, de vraies répercussions au niveau politique en Angleterre. » Et qu'il trouve encore aujourd'hui un fort écho, alors que l'on s'interroge régulièrement sur la capacité de notre planète à nourrir en 2050 une population mondiale croissante.

Vide juridique

Contrevenir à la théorie malthusienne est « le point de départ de mon travail, explique Magali Ramel. Je voulais explorer des pistes de réflexion fondées sur les Droits de l'homme pour penser ces enjeux ». Nous sommes en 2011, elle est étudiante en Master 2 et décide de consacrer son mémoire au droit à l'alimentation. Les fondements de ce droit reposent sur les travaux d'Amartya Sen. »

TRANSMETTRE

» L'économiste et philosophe indien, prix Nobel d'économie en 1998, montre que la faim n'est pas nécessairement imputable à un manque de nourriture disponible, mais surtout à un défaut de capacité d'accès à cette nourriture, en raison notamment de la perte d'autonomie, de la marginalisation et de la pauvreté. « Cette optique, qui souligne la forte influence des questions sociales et du cadre légal, ouvre à des perspectives juridiques fondées sur les Droits de l'homme pour lutter contre la faim et la malnutrition », observe la juriste. Dans le cadre de son mémoire de Master, elle compare la manière dont le droit à l'alimentation est reconnu et mis en application à travers le monde. C'est là qu'elle se rend compte, avec surprise, du vide juridique français sur le sujet.

À la suite de ce premier travail de recherche, Magali Ramel souhaite mieux connaître les situations de précarité alimentaire en France. « Le droit à l'alimentation n'est pas reconnu chez nous, mais quelles sont les situations des personnes ? Ce droit est-il nécessaire ? » s'interroge-t-elle alors. Elle se rapproche du mouvement ATD Quart Monde, dont les responsables cherchent eux-mêmes une personne capable de réaliser un travail de compilation et d'analyse de quatorze années d'échanges au sein de groupes de parole sur la question de l'alimentation. De ces 4 000 pages d'entretiens étudiées pendant deux ans naîtra le rapport "Se nourrir lorsqu'on est pauvre. Analyse et ressenti de personnes en précarité", publié par le mouvement en 2016. Un document de référence sur le sujet.

Les témoignages que découvre Magali Ramel expriment un sentiment de perte de dignité, de préjugés ressentis, ou encore la difficulté de trouver sa place dans la société et d'y participer en tant que citoyen, en raison des obstacles rencontrés

pour parvenir à se nourrir et à nourrir sa famille. Cet ancrage dans la réalité vécue par les ménages en situation d'insécurité alimentaire en France sert de boussole à Magali Ramel. Il lui permet d'abord de constater une inadéquation entre ce que décrivent ces personnes et les réponses

sociétales qui leur sont apportées. Il conforte aussi son sentiment selon lequel l'application du droit à l'alimentation doit aller plus loin que ce qui est prôné par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à savoir la mise en place de filets de sécurité sociale et, dans l'urgence, d'une aide alimentaire.

« C'est déjà ce que nous avons en France, et je voyais que ce n'était pas suffisant. »

C'est sur la base de ce décalage qu'elle rédige son projet de thèse. Sa problématique : quel intérêt présenteraient la reconnaissance et la protection juridique du droit à l'alimentation en France, par rapport aux orientations actuelles du droit et des politiques françaises, au regard de l'enjeu de la protection des droits et besoins des personnes connaissant la précarité alimentaire ?

« L'alimentation n'est pas juste un ventre à remplir, une question de

quantité et de qualité nutritionnelle, précise-t-elle. Toute ma thèse repose sur la notion de gastronomie dans la précarité alimentaire – gastronomie au sens étymologique du terme : gastros, nomos, les règles sociales qui entourent notre alimentation. » Car individuellement, celle-ci revêt une dimension identitaire – culturelle, politique et sociale – très forte et, collectivement, elle est au centre de rapports sociaux inégalitaires marqués par des logiques de pouvoir, souligne la juriste. La défense de l'accès à l'alimentation inclut donc, selon



Magali Ramel, des enjeux de liberté, de dignité et de non-discrimination.

La parole des personnes

Cette application "large" du droit à l'alimentation est quasi inexistante dans la recherche en droit, observe-t-elle. « *Il existe des travaux au niveau international, mais beaucoup sont centrés sur le modèle d'agriculture paysanne, les problématiques d'accès à la terre et de soutien aux petits producteurs, sur la nécessité de repenser les échanges internationaux, sur la critique de l'offre agro-industrielle... Des enjeux qui touchent essentiellement la production agricole, et cela s'explique par le fait qu'une grande part des gens qui ont faim dans le monde sont des petits paysans*, précise-t-elle. *Mais comment fait-on, une fois que la nourriture est produite, pour que les conditions d'accès respectent le droit à l'alimentation ? Cette question, elle, est très peu travaillée.* » Pour la juriste, s'attaquer à la question de la précarité alimentaire en France par le biais du droit à l'alimentation aurait l'avantage de « *centrer l'approche sur le consommateur, sujet du droit* ». Cela garantirait, selon elle, une place centrale aux en-

jeux qui entourent l'accessibilité sociale à l'alimentation (autonomie, liberté de choix, dignité...) et devrait permettre « *d'éviter l'écueil des approches sanitaire et écologique focalisées sur les seuls enjeux d'une alimentation saine et durable* ».

L'objet de la thèse de Magali Ramel est « *de montrer qu'il y a un sujet en droit et qu'il y a besoin de recherche sur ce sujet* », pour comprendre ce qui se joue autour de l'alimentation et les causes dont résultent les situations de précarité alimentaire. Elle

en est persuadée : c'est par le biais des Droits de l'homme, et en mettant au centre la parole des personnes qui vivent la pauvreté, que l'on trouvera des solutions. « *Cela donnerait un horizon radicalement différent pour penser les enjeux*, estime la juriste. *Garantir*

*le droit à l'alimentation, c'est protéger contre toutes les logiques de pouvoir, d'inégalité et de discrimination qui se tissent autour de l'objet alimentation. Concrètement, souligne-t-elle cela viendrait réinterroger nombre de pratiques aujourd'hui à l'œuvre en France.*¹ » ■

Benjamin Sèze

“
**COMPRENDRE CE QUI SE JOUE
 AUTOUR DE L'ALIMENTATION
 ET LES CAUSES DE LA
 PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE.**
 ”

¹ Laura Martin-Meyer, entretien avec Magali Ramel, « L'alimentation est bien plus qu'un ventre à remplir », revue *Sésame*, automne 2022.

FOCUS

POUVOIR SE NOURRIR DANS LA DIGNITÉ

Aujourd'hui, le Secours Catholique est intéressé par les effets de l'inscription d'un droit à l'alimentation dans la loi en France et en Europe. Dans les faits, cela fait des années que la réalisation d'un tel droit oriente l'action et le plaidoyer de l'association, précise Marie Drique, responsable "Accès digne à l'alimentation durable" : « *Nos actions sont basées sur les principes de libre choix, d'ouverture à tous et de participation de*

chacun. Notre plaidoyer actuel s'inscrit dans l'idée de protéger les capacités des personnes à se nourrir dans la dignité. » Le Secours Catholique se mobilise autour de trois axes. Le premier est la capacité financière des personnes pour pouvoir se nourrir de façon autonome (en travaillant, en ayant accès à la protection sociale, à un minimum décent...). Le deuxième est l'environnement alimentaire des personnes. Celles-ci peuvent être

confrontées à une absence de lieux où trouver des produits de bonne qualité, à un manque d'équipement pour pouvoir cuisiner ou de solutions de mobilité pour faire leurs courses. Le troisième axe est la participation des personnes concernées aux dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire et à l'élaboration des politiques publiques sur le sujet, afin d'avoir des réponses plus adaptées à leurs situations et qui respectent leur dignité. ■ **B.S.**

ENQUÊTE

FACE AU NON-RECOURS

PAR **BENJAMIN SÈZE**

La lutte contre le non-recours aux droits s'est hissée depuis quelques années parmi les priorités politiques. Le but, éviter que des situations de précarité s'aggravent, et deviennent par la suite encore plus lourdes et coûteuses à gérer pour la société. Dans un souci de favoriser le recours aux droits, les gouvernements successifs se sont engagés dans un processus de simplification des prestations et des démarches, en misant principalement sur la numérisation et l'automatisation. Pour le Secours Catholique comme pour nombre d'acteurs de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, cette stratégie sera contre-productive si elle se fait au détriment de moyens humains pour accompagner les personnes les plus en difficultés.

COMPRENDRE





XANIER SCHNEBEL / SCC

▲ Pour Yohann, dans la Drôme, « la pression exercée par les institutions lorsqu'on est au RSA s'ajoute aux pressions familiales et sociales que l'on subit déjà ».

La matinée est fraîche mais ensoleillée. Matthieu Girier, travailleur social dans la périphérie lyonnaise, se réjouit de cette météo. « C'est propice à ce que les gens s'arrêtent pour m'écouter. Quand il pleut, c'est moins évident », ajoute-t-il en souriant. Depuis quelques mois, ce salarié de l'entreprise Passerelle, spécialisée dans l'accompagnement social, va à la rencontre des habitants des quartiers populaires pour discuter avec eux des aides et services sociaux auxquels ils ont droit. Ce jeudi 6 avril, il a installé sa table pliante, avec un Thermos et des sachets de thé, au sein de la résidence Honoré-de-Balzac II. Deux immeubles gris s'élèvent en bordure de périphérique. Le quartier est relativement isolé, éloigné des services publics. Une femme arrive, accompagnée de son fils âgé d'une dizaine d'années. Matthieu Girier s'approche et engage la conversation. L'échange ne durera que quelques secondes : la mère de famille

est pressée, elle revient de chez l'orthophoniste et doit conduire son fils à l'école. Néanmoins, elle garde le flyer que lui a tendu Matthieu, avec un numéro à appeler pour prendre rendez-vous avec lui au centre social situé à une dizaine de minutes à pied. Elle a justement des « problèmes avec la Caf », dit-elle. La plupart du temps, observe le travailleur social, « les gens sont intéressés de venir nous voir parce qu'ils rencontrent un souci administratif qu'ils n'arrivent pas à régler ». C'est par la suite, en examinant avec eux leur situation, « qu'on se rend compte qu'ils n'ont

pas activé des droits sociaux auxquels ils peuvent pourtant prétendre. Souvent, on constate aussi qu'ils ne sont pas suivis socialement. On essaye de recréer du lien avec eux ». Cette démarche d'"aller vers" est au cœur du dispositif

“

EN EXAMINANT AVEC EUX LEUR SITUATION, ON SE REND COMPTE QU'ILS N'ONT PAS ACTIVÉ DES DROITS SOCIAUX AUXQUELS ILS PEUVENT POURTANT PRÉTENDRE.

”

“Territoire zéro non-recours” imaginé par le Secours Catholique, inscrit dans la loi en 2021 et expérimenté depuis à Vénissieux, à Bastia et dans le 10^e arrondissement de



TÉMOIGNAGE

« BASCULER DANS LE NON-RECOURS, C'EST TRÈS SIMPLE »

Yohann, 32 ans, allocataire du RSA, membre du collectif de la Huppe dans la Drôme.

Quand tu recours au RSA, on te demande d'indiquer tous les trois mois à la Caf et tous les mois à Pôle emploi, si tu as travaillé, si tu as suivi une formation, si tu as perçu des revenus, si tu souhaites rester inscrit. Et de temps en temps tu es contrôlé, on te fixe des rendez-vous, on te demande des justificatifs. En 2022, j'ai été convoqué par le département à un contrôle de mes droits et de mon parcours. Le ton du courrier est plutôt menaçant : « *Attention, en cas d'absence à cet entretien ou de justificatif non fourni, une suspension de votre allocation sera prononcée.* » Aujourd'hui, ils l'écrivent à la fin du courrier, mais avant c'était la première phrase. Je n'ai pas eu le choix de la date du rendez-vous et je devais apporter une multitude de documents : ma carte d'identité et mon passeport (pour voir si je n'avais pas voyagé, je suppose), un éventuel jugement de séparation ou de divorce, mon dernier avis d'imposition, les relevés bancaires de tous mes comptes sur les six derniers mois, les attestations de présence et de rémunération lors des formations effectuées depuis deux ans, les contrats de travail et bulletins de paie des deux dernières années, mon bail et mes dernières quittances de loyer, mon contrat d'engagement réciproque passé avec eux... Beaucoup de ces documents sont déjà en leur possession, ou ils peuvent les avoir facilement auprès de Pôle emploi ou des Impôts. En demander d'autres, comme les relevés bancaires sur six mois – où s'étale toute ma vie – est très intrusif. J'ai vraiment vécu cela comme une forme de contrôle fiscal, d'autant que la même année, j'ai dû faire une formation collective pour apprendre à utiliser mon espace Pôle emploi, ce qui est absurde car je travaille dans l'informatique, et j'ai dû répondre à trois entretiens obligatoires de Pôle emploi qui visaient à contrôler ma recherche de travail. Avec toujours cette menace de voir mon allocation suspendue si je n'étais pas coopératif. Cette pression institutionnelle s'ajoute aux pressions familiales et sociales que l'on subit déjà lorsqu'on est au RSA. Finalement, pour basculer dans le non-recours, c'est très simple, il suffit, dans une période où vous n'allez pas bien, de ne plus vous rendre sur votre espace Caf, de ne plus remplir le formulaire d'actualisation trimestrielle, de ne pas répondre à une convocation... Ce système détruit des personnes qui sont déjà fragiles. Car lorsque tu te retrouves au RSA, généralement, tu ne vas pas bien. ■

Paris. Le principe : ne plus attendre que les allocataires potentiels d'une prestation sociale ou usagers d'un service se manifestent, mais prendre les devants. À Paris, la mairie du 10^e arrondissement teste l'envoi de courriers, d'e-mails et de SMS aux personnes qui ont cessé de recourir à un droit dont elles bénéficiaient. « *L'idée est de comprendre pourquoi ces personnes ont soudainement disparu de nos listes* », explique Sylvie Scherer, adjointe au maire, déléguée aux affaires sociales, aux solidarités, à la lutte contre les inégalités et contre l'exclusion. « *Est-ce parce que leur tentative de renouvellement n'a pas abouti et qu'elles ont abandonné, ou parce que leur situation a évolué et qu'elles n'y sont plus éligibles ? Dans ce second cas, peut-être ont-elles droit à autre chose.* »

La volonté de se pencher sur cette problématique est née « *d'une somme de petits constats au quotidien faits par des élus lors d'échanges avec des habitants, et par les services de la Ville qui voyaient des personnes disparaître des fichiers d'usagers* », précise Sylvie Scherer. L'équipe municipale a saisi l'opportunité que représentait la loi d'expérimentation votée en 2021. « *Les financements de l'État nous ont permis de mobiliser une personne à temps plein sur cette problématique.* » Un nouvel appel à projet "Territoire zéro non-recours" a été lancé jusqu'au 26 mai et doit aboutir à la sélection de dix territoires qui bénéficieront de financements sur trois ans.

Priorité politique. Aujourd'hui, la lutte contre ce phénomène se hisse dans les priorités politiques. Elle est parmi les cinq principaux engagements de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. La préoccupation des pouvoirs publics de réduire le non-recours aux prestations et services sociaux peut sembler paradoxale, tant elle s'oppose à la volonté des dirigeants politiques de limiter les dépenses publiques et à la focalisation des regards sur la fraude. Mais ce serait ne pas tenir compte du coût social évité par ces droits. Le non-recours crée ou aggrave souvent des situations de précarité matérielle et morale et de fragilité phy- »

COMPRENDRE



▲ Onze mois après la naissance de sa fille, Célia n'a toujours pas réussi à l'enregistrer à la Sécurité sociale.

» si que qui sont autant de freins à l'insertion sociale et professionnelle, et qui seront par la suite plus lourdes à gérer pour la société. « L'objectif de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C aujourd'hui remplacée par la complémentaire santé solidaire – CSS) n'est pas de lutter contre le non-recours au dispositif lui-même, mais contre le non-recours de ses bénéficiaires aux soins », rappellent,

par exemple, la députée Christine Le Nabour-Cloarec et le sociologue Julien Damon dans un rapport remis au Premier ministre en 2018 (lire page 27). Car renoncer aux soins n'est pas sans conséquences. « Concrètement, cela entraîne des dépistages tardifs, une aggravation des maladies ou un recours accru aux services d'urgence, qui créent un surcoût pour la collectivité », précise Isabelle Toulemonde, d'ATD Quart Monde, qui poursuit : « Des problèmes de santé mal soignés ou des difficultés financières peuvent aussi freiner la recherche d'emploi ou affecter les relations familiales, ce qui a aussi des impacts budgétaires ». Le non-recours aux droits concerne plus d'un tiers des foyers éligibles au revenu de solidarité active (RSA), et environ la moitié des ménages pouvant prétendre à la CSS ou au minimum vieillesse (Aspa).

Les principales raisons avancées pour expliquer ce phénomène sont le manque d'information et la complexité de notre système de protection sociale. À partir des années 1970, le choc pétrolier et le ralentissement économique ont fait émerger de nouvelles formes de pauvreté. Pour y répondre, tout en limitant les coûts, les pouvoirs publics ont mis en place de nouveaux "filets de sécurité" réservés aux personnes "qui en ont le



TÉMOIGNAGE

« IL SUFFIRAIT QUE LA CAF ET PÔLE EMPLOI COMMUNIQUENT »

Matthieu Girier, travailleur social à Vénissieux.

Je gère actuellement la situation d'un père de famille en recherche d'emploi qui est arrivé au bout de ses droits au chômage, en février. À ce moment-là, nous avons envoyé tout de suite un mail à la Caisse d'allocations familiales (Caf) afin que son RSA (qu'il touchait déjà en partie) soit réévalué à la hausse. Mais depuis, son dossier est bloqué car il manque, selon la Caf,

son attestation de fin de droits au chômage ainsi qu'une autre attestation que lui a envoyée Pôle emploi concernant l'allocation de solidarité spécifique (ce qui peut influencer le montant de son RSA). Tous les justificatifs reçus par monsieur avaient été envoyés. Ils ont manifestement été perdus. J'ai conseillé à cet homme d'aller remettre toutes ses pièces en main propre. Son dossier va, espérons-le, se débloquer et il tou-

chera à ce moment tout ce qui lui est dû. Mais en attendant, depuis février, il vit avec un trou de plusieurs centaines d'euros dans ses revenus et cela impacte gravement la vie de sa famille. Cette situation pose question, quand on sait qu'une communication directe d'informations entre la Caf et Pôle emploi pourrait permettre à chacun d'avoir tous les éléments nécessaires pour résoudre rapidement la situation de cette famille. ■

plus besoin". « *En ciblant les aides, on crée des critères et des conditions d'accès* », explique Hélène Revil, responsable scientifique de l'Observatoire des non recours des droits et services (Odenore). « *C'est à chaque personne d'identifier ce à quoi elle a droit, de comprendre à qui s'adresser, de réunir les pièces nécessaires à son dossier.* » La multiplicité des interlocuteurs, des démarches à effectuer et des justificatifs à fournir favorise le risque de méconnaissance et de non-compréhension par les ménages de ce à quoi ils peuvent prétendre. Elle est souvent aussi source de découragement. Enfin, elle augmente la probabilité de pièces manquantes et d'erreurs de la part des demandeurs comme des institutions. Clémence, travailleuse sociale en région parisienne, se souvient de cette aide-soignante qui travaillait dans un Ehpad et qui s'était montrée perdue dès la première question du formulaire de demande d'accès à la prime d'activité (PA). « *Il lui était demandé si elle avait touché durant les mois précédents des "revenus issus de l'activité". Elle n'a pas compris que cela faisait référence à son salaire et elle a répondu "non". Elle m'a rappelé pour me dire qu'elle n'avait pas droit à la PA. Si elle n'avait pas eu mon numéro, elle n'aurait jamais accédé à ce droit.* » Alexandre, allocataire du RSA dans la Drôme, pour sa part, n'avait pas compris que l'attestation sur l'honneur certifiant les informations envoyées dans le cadre de sa déclaration de patrimoine devait être manuscrite, il l'avait dactylographiée et la Caisse d'allocations familiales a donc considéré le document comme manquant, sans pour autant le prévenir. Au Havre, Célia en est à son dixième envoi à la Caisse d'assurance maladie de l'extrait d'acte de naissance de sa fille, Victoire. Elle a tout essayé : par mail *via* son espace personnel sur le site de l'institution, par la voie postale, en le déposant elle-même dans la boîte aux lettres... Pourtant, onze mois après la naissance de Victoire, celle-ci n'est toujours pas enregistrée à la Sécurité sociale. « *On me répond à chaque fois qu'il manque son extrait d'acte de naissance* », s'énerve sa mère. Ce n'est pas tant l'erreur en elle-même qui agace Célia – « *Cela peut arriver* », dit-elle – »

FOCUS

L'AUTOMATISATION DOIT ÊTRE ASSOCIÉE À DES MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT ACCRUS

Dans le cadre, notamment, de la lutte contre le non-recours aux droits, le gouvernement a récemment annoncé la mise en place d'un dispositif de demande simplifié des prestations sociales. Une plus grande automatisation des aides est prônée par plusieurs acteurs de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, dont le Secours Catholique. Ce dispositif de "solidarité à la source" devrait concerner, dans un premier temps, le revenu de solidarité active (RSA), la prime d'activité et l'aide personnalisée au logement (APL). Pour simplifier les démarches des usagers, le principe est d'instaurer un modèle de déclaration pré-remplie, comme pour l'impôt sur le revenu, que la Caf adressera directement au bénéficiaire. Le collectif citoyen *Changer de cap*, qui travaille sur la question du non-recours, craint que l'automatisation n'accroisse les difficultés rencontrées par les usagers pour faire valoir leurs droits ou rectifier leur situation. « *On se rend compte déjà, aujourd'hui, à quel point c'est compliqué, du fait de la réduction drastique du nombre d'agents accessibles et formés pour gérer les situations complexes* », prévient Céline Tuo, membre du collectif. « *Là, les personnes comme les agents auront encore moins la main sur les dossiers. Ça risque d'être pire.* » Or les personnes les plus précaires ont souvent les dossiers administratifs les moins "automatisables", du fait de changements de situation dans le travail, le logement ou encore la situation familiale. Ce sont elles aussi que la numérisation des services publics met le plus en difficulté. En effet, le Baromètre du numérique de 2022 estime que parmi les 29 % de ménages qui n'ont pas réalisé de démarche administrative en ligne au cours des douze derniers mois, se trouvent le plus fréquemment des non-diplômés, des retraités, des habitants de communes rurales, des inactifs et des personnes disposant de faibles revenus. Pour Pierre Gravoin, spécialiste du non-recours aux droits au Secours Catholique, il est indispensable que « *les économies permises par la dématérialisation et l'automatisation soient investies dans l'accompagnement des personnes pénalisées par ces évolutions. C'est-à-dire dans l'embauche et la formation d'agents pour répondre à ces personnes et traiter leurs dossiers* ». ■



► **À la Maison des familles du Havre, les animatrices doivent souvent aider les ménages à résoudre des cas de blocages dans leurs démarches administratives.**

» que l'impasse dans laquelle elle se trouve pour la résoudre.

En cas de situation complexe ou de litige, réussir à obtenir des explications ou ne serait-ce qu'un renseignement est un parcours du combattant. Les possibilités de prendre rendez-vous sont rares et les temps d'attente pour obtenir un interlocuteur au téléphone dépassent très souvent la demi-heure, voire l'heure. Une tendance qui s'accroît avec la dématérialisation des services administratifs et des démarches à effectuer, opérée depuis plusieurs années par les pouvoirs publics, dans l'objectif pourtant de simplifier le recours aux droits. « Pour la majorité des gens, c'est effectivement une simplification », observe Matthieu Girier, à Vénissieux. « Le problème n'est pas d'avoir tout numérisé, mais d'en avoir profité pour réduire drastiquement le nombre de bureaux recevant le public et d'agents capables de répondre aux personnes et de prendre en charge leur dossier. »

En parallèle de l'accès numérique, d'autres mesures ont été développées ces dernières années pour améliorer le recours aux aides et aux prestations. Ainsi ont été ouverts des guichets uniques et des espaces France Services, imaginés comme des portes d'en-

trée où les personnes peuvent s'adresser à un conseiller capable de faire le point avec elles sur leur situation globale et de les orienter. Mais dans ces lieux, comme lorsqu'elles joignent une plateforme téléphonique, les personnes trouvent essentiellement des agents formés pour les accompagner dans leurs démarches en ligne. « Or, souvent, elles appellent ou se déplacent parce que les réponses à leurs questions ne sont pas sur Internet », observe Clémence, travailleuse sociale en région parisienne. « Elles voudraient quelqu'un qui les écoute, prenne le temps de comprendre leur problème et les aide à le résoudre, mais ces agents ne sont pas formés et n'ont pas de temps pour ça. » Travaillant pour le département, Clémence regrette par ailleurs l'absence de liens interpersonnels entre les différentes institutions. « Lorsque je cherche à joindre la Caisse nationale d'assurance vieillesse, la préfecture, Pôle emploi ou la Caisse d'assurance maladie pour avoir des explications sur un dossier que je suis, ou pour tenter de le débloquer, je dois passer par la même plateforme que les usagers, explique-t-elle. Il arrive qu'on ait un contact direct au sein d'un service, mais c'est officieux, et cela s'arrête lorsque notre "référé" change de poste

ou part à la retraite. Il n'y a rien d'institué. » Elle s'estime cependant privilégiée car elle n'est pas limitée dans ses temps de rendez-vous avec les personnes et peut se permettre d'attendre une heure ou parfois une heure et demie avec elles pour avoir quelqu'un au téléphone, « *mais les agents aux guichets n'ont pas ce temps-là* ». Clémence déplore une politique du chiffre, basée sur le nombre de personnes reçues ou de dossiers traités en un temps imparti, qui agit au détriment des usagers les plus en difficulté et de la résolution rapide des cas complexes.

Cette réalité décrite par nombre d'observateurs est d'autant plus intolérable, estime Daniel Verger, du Secours Catholique, que les institutions ont pour pratique de suspendre les versements lorsqu'elles réétudient un dossier. Dans la Drôme, Alexandre a ainsi vu son RSA suspendu pendant deux mois, le temps d'arriver à comprendre d'où venait le problème, de renvoyer une attestation manuscrite et que son dossier soit traité. « *Heureusement des amis proches m'ont proposé de m'aider.* » À Vénissieux, Dijana Dibrani, 53 ans, n'a pas cette chance. Cette femme de ménage a été déclarée en incapacité de travail par son médecin. En raison de pièces manquantes lors de sa demande de pension d'invalidité, qu'elle a depuis envoyées, la Sécurité sociale ne lui verse toujours pas sa pension, alors que Pôle emploi a déjà cessé de lui payer son indemnité de chômage. En mars, elle s'est trouvée en rupture de revenus. « *Je ne peux plus payer mon loyer et il m'arrive de passer deux jours sans manger* », confie-t-elle. « *Dans l'optique de lutter contre d'éventuelles fraudes, il y a un refus a priori de la part des institutions qui se traduit, à titre préventif, par une suspension ou un non-versement des droits* », explique Matthieu Girier. « *Sur plusieurs mois, déplore de son côté Daniel Verger, cela peut avoir des conséquences graves pour les allocataires, générer de la défiance et contribuer à éloigner les personnes de leurs droits.* » Alexandre comprend mal cette logique : « *Tout couper dès qu'il y a un doute sur la bonne foi de la personne, j'ai du mal avec ça. D'autant plus lorsque c'est la première fois. Il n'y a pas de droit à l'erreur.* » Le jeune allocataire regrette l'absence « *d'un minimum d'humain* ». Ce qui est dur, dit-il « *c'est d'être considéré comme un numéro et non pas comme une personne* ». ■



TÉMOIGNAGE

« ON EST CONFRONTÉ À UN MANQUE DE CONSIDÉRATION »

Sophie, 36 ans, allocataire de l'APL, adhérente à la Maison des familles du Havre.

J'habite dans une maison avec mes trois enfants. J'ai un loyer de 990 euros, dont je peux normalement déduire 516 euros d'aide personnalisée au logement (APL). Mais d'août à janvier derniers, j'ai passé six mois sans recevoir l'APL après m'être séparée du père de mes enfants. Comme ce dernier avait quitté la maison, la Caf a pensé que j'avais déménagé aussi, alors que j'avais fait le choix de rester dans notre logement. Et tant qu'ils n'avaient pas compris cela, nous étions dans un dialogue de sourds. Je me rendais au guichet, on me demandait mon numéro d'allocataire et on me répondait « *c'est en traitement, il manque des papiers* », sans me préciser ce qu'il manquait exactement. Une fois, je me suis même énervée car on m'avait mal parlé, ce qu'il ne faut pas faire mais je n'en pouvais plus. Jusqu'au jour où je suis tombée cette fois-ci sur une dame très gentille, qui a pris le temps de creuser pour voir ce qui bloquait et qui s'est aperçue que le problème venait du bail. Il fallait que mon propriétaire en refasse un avec la bonne date (depuis que mon conjoint était parti) et uniquement à mon nom. J'ai demandé à mon propriétaire de faire un nouveau bail, qu'il m'a envoyé et que j'ai déposé à la Caf. C'est à ce moment-là que mon dossier a commencé à être traité. Sans cette dame qui s'est montrée particulièrement compréhensive et pédagogue, cette situation d'impasse aurait pu durer encore longtemps. Pendant ces six mois, j'étais en grande difficulté, j'ai dû recourir aux colis alimentaires. Pour tenir moralement, je suis aussi allée voir un psychologue qui m'a beaucoup aidée, notamment pour poser des questions lors de mes démarches administratives. C'était mon conjoint qui s'occupait des papiers, moi je me chargeais surtout des enfants, de l'école, des rendez-vous médicaux... Quand je me suis retrouvée seule, j'étais un peu perdue. Ce qu'il faudrait améliorer à la Caf, ce serait d'avoir des agents au guichet qui expliquent bien, qui prennent le temps de regarder vos papiers et vous disent exactement ce qu'il manque. Cela éviterait qu'on perde une heure, voire deux heures, à faire la queue pour finalement repartir sans avoir de solution. À la fin, j'y allais les larmes aux yeux, mais je sentais que la personne en face n'était pas du tout touchée par ma situation. Vous pouvez être confronté à un manque de considération. ■

L'ENTRETIEN

« IL FAUT INSTAURER UNE CULTURE DE LA CONFIANCE A PRIORI »

Piste privilégiée par les pouvoirs publics pour lutter contre le non-recours aux droits, la simplification des prestations et des démarches administratives ne peut être la seule solution. Il faut aussi miser sur l'amélioration de l'accompagnement et permettre le « droit à l'erreur », estime Christine Le Nabour, députée Renaissance qui s'est spécialisée sur le sujet.

PROPOS RECUEILLIS PAR **CÉLINE TUO** ET **BENJAMIN SÈZE**

PARCOURS

CHRISTINE LE NABOUR

1964

Naît à Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis).

2017

Est élue députée d'Ille-et-Vilaine.

2018

Est co-auteurice du rapport « La juste prestation. Pour des prestations et un accompagnement ajustés », remis au Premier ministre.

CÉLINE TUO

1976

Naît à Paris.

2020-2022

Vit avec le RSA.

2022

S'engage à "Changer de cap", un collectif de citoyens et d'associations qui oeuvrent pour plus de justice sociale et pour la défense des services publics.

Benjamin Sèze : Vous êtes co-auteurice d'un rapport sur le non-recours remis au Premier ministre en 2018¹.

Christine Le Nabour : Nous avons co-écrit ce rapport avec le sociologue Julien Damon juste avant les annonces sur la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Nous y recommandons deux grands chantiers. Le premier était la modernisation de notre système de protection sociale, des prestations. Le second était l'accompagnement. Car pour nous, il n'était pas suffisant de verser une prestation sans accompagner. Nous y recommandons aussi le repérage des "non-recourants", en prenant en compte les différentes causes du non-recours. Nous avons fait un certain nombre de propositions, dont l'expérimentation de "territoires zéro non-recours" et l'idée de "solidarité à la source" pour aller vers plus d'automaticité.

Céline Tuo : Quelles sont, selon vous, les causes du non-recours aux droits ?

C.L.N. : L'une d'elles est la complexité de notre système de protection sociale. Celui-ci est complexe

pour de bonnes raisons : au fil du temps, on a essayé d'individualiser au maximum les prestations sociales. Mais au final, nous avons des prestations qui n'ont pas les mêmes bases de calcul et qui ne prennent pas en compte les mêmes modalités pour permettre l'éligibilité. De nombreuses personnes ne connaissent pas les prestations qui existent, ou les conditions d'éligibilité qui sont parfois si complexes qu'on s'y perd. Il y a souvent aussi du découragement de la part des ménages face au nombre important de justificatifs qu'on leur demande. Or nous sommes dans une logique de quérabilité où la personne doit faire elle-même la démarche de demander une prestation. Certaines per-



sonnes renoncent également par peur d'être stigmatisées. D'autres enfin pensent qu'elles ne sont pas éligibles, d'où l'intérêt d'une démarche de la part des services ou des associations pour repérer ces personnes et leur dire qu'elles peuvent prétendre à ces droits, démarche expérimentée dans le cadre des "territoires zéro-non recours". Et il y a aussi du non-recours volontaire : certaines personnes ne souhaitent pas être aidées. Mais c'est plus rare.

C.T. : Dans les témoignages que nous recueillons, un cas revient souvent : celui de personnes qui ont des difficultés à faire ouvrir leurs droits ou à les faire rétablir lorsqu'ils ont été suspendus.

C.L.N. : Oui. Les associations s'en font d'ailleurs régulièrement l'écho. C'est pour cela que dans la réflexion en cours, nous voulons



DU FAIT D'UN CHANGEMENT DE SITUATION PROFESSIONNELLE OU PERSONNELLE, DES PERSONNES SE RETROUVENT EN SITUATION DE RUPTURE DE DROITS.



essayer de simplifier, de rendre les informations lisibles, compréhensibles, mais aussi d'avancer sur des options comme le pré-remplissage

des formulaires. Ensuite, il faut embarquer la Caisse d'allocations familiales (Caf), la Sécurité sociale, les collectivités, les associations, les services de l'État..., pour créer une communauté d'acteurs et faire en sorte qu'il y ait un accès aux droits pour tous et qu'il ne se produise pas de rupture des droits. Aujourd'hui on constate que, du fait d'un changement de situation professionnelle ou personnelle, d'un déménagement..., des personnes se retrouvent en situation de rupture de droits, et cela n'est pas acceptable. Il faut que l'on travaille sur l'idée d'un parcours sans couture de l'utilisateur.

B.S. : L'une des causes du non-recours ne serait-elle pas le »

COMPRENDRE



» manque de moyens humains, d'agents qui aient assez de temps et qui soient suffisamment formés pour répondre aux demandes, aider à résoudre des situations compliquées pouvant être liées à une erreur de la part de la personne (mauvaise déclaration, pièce manquante) ou de l'institution (perte ou mauvais référencement d'un document, bug informatique) ?

C.L.N. : Peut-être faut-il plus de moyens pour l'accompagnement. C'est une préconisation que nous avons faite avec Julien Damon dans le rapport de 2018 : puisque nous allons davantage dématérialiser le traitement des dossiers, mettons davantage de moyens humains dans le repérage, la prise en charge et l'accompagnement des personnes.

Les espaces France Service semblent être une bonne solution, même si ce n'est pas la seule. L'idée est, par le biais de ces bus itinérants ou de ces permanences dans les communes, de remettre les services à proximité des usagers. Nous avons conscience que le numérique n'est pas accessible à tous et que des lieux physiques

d'accueil ou d'accompagnement sont nécessaires pour aider à remplir un formulaire ou régler une situation de blocage.

C.T. : Ces difficultés pour accéder à des agents en capacité de résoudre des situations complexes sont d'autant plus problématiques que tant que le problème n'est pas résolu la personne ne perçoit pas ses droits. Le principe de suspension préventive des droits ne devrait-il pas être remis en question ?

C.L.N. : Vous prêchez une convaincue. Ce principe vise, entre autres, à éviter la fraude aux prestations sociales. Aujourd'hui, bien qu'il faille combattre la fraude, nous savons pertinemment qu'elle ne représente rien à côté du non-recours. L'enjeu est de ne pas aggraver la situation de personnes qui vivent déjà dans la précarité en suspendant des prestations sous prétexte qu'il faut les réévaluer.

Nous avons voté en 2018 une loi intitulée "Un État au service d'une société de confiance". L'objectif était d'instaurer le principe du "droit à l'erreur", de privilégier le conseil

et l'accompagnement des allocataires plutôt que le contrôle et la sanction. Nous n'avons pas réussi pleinement à atteindre cet objectif. Nous devons remettre le sujet sur la table, même si le caractère automatique des aides permettra d'éviter des erreurs de calcul et des ruptures de droit. Il faut aussi acculturer les agents des administrations concernées, qui traitent les dossiers, à la confiance a priori. Très souvent, la personne traitant le dossier, et on ne peut pas le lui reprocher, ne va pas vouloir ou pouvoir prendre la responsabilité de faire confiance a priori à l'usager qui a commis une erreur ou oublié de joindre un document à son dossier. C'est aussi cela qu'il faut changer.

B.S. : Les stratégies gouvernementales pour lutter contre le non-recours reposaient jusqu'à une période récente principalement sur le développement du numérique et la mise en place de guichets uniques. Quel bilan peut-on tirer de ces stratégies ?

C.L.N. : Un bilan de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté a été réalisé. Aujourd'hui, un nouveau pacte des solidarités se met en place. Il ne faut pas oublier que nous avons vécu deux ans de crise qui ont freiné la mise en oeuvre de mesures et leurs évaluations (les accueils sociaux inconditionnels de proximité, les espaces France Service). Avec la loi dite 3 DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) adoptée en février 2022, nous avons permis les échanges de données entre les organismes qui gèrent les prestations. Depuis 2022, nous expérimentons l'automatisme de l'attribution de la com-

plémentaire santé solidaire pour les nouveaux bénéficiaires du RSA. D'autre part, le gouvernement vient de mettre en place un comité de coordination de l'accès aux droits, dans lequel les associations de solidarité et de lutte contre l'exclusion sont présentes. Dans le cadre de ce comité, nous allons pouvoir faire le point sur où nous en sommes et sur la façon dont les choses pourraient être améliorées.

B.S. : Quelles sont les pistes d'amélioration possibles ?

C.L.N. : On peut aller vers plus d'automatisme des aides, avec la "solidarité à la source" qui a été annoncée (lire aussi p.19) et que l'on sait possible grâce au système qui existe déjà d'"impôt à la source". Mais il reste encore de nombreuses questions techniques à résoudre. Ensuite, nous pourrions continuer à nous inspirer de tout ce qui est expérimenté dans le cadre des "territoires zéro non recours"; favoriser les démarches "dites le nous une fois", les "rendez-vous des droits", mais aussi les principes d'"aller vers" qui consistent à démarcher les personnes pour les informer de leurs droits et faire le point sur leur situation. Le développement de l'interconnaissance et de la coordination entre les acteurs me paraît également essentiel.

C.T. : Est-ce qu'il ne manque pas, en France, des "référént parcours", des travailleurs sociaux qui aient une vision à 360 degrés de notre système de protection sociale, qui connaissent les situations des personnes dans leur globalité et qui soient capables d'orienter précisément ces dernières vers les dispositifs d'aide adéquats ?

C.L.N. : Des accueils couplés Caf/

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) existent, comme, par exemple, à Beaucaire, dans le Gard. Je ne comprends pas, d'ailleurs, pourquoi ces bonnes pratiques ne sont pas étendues au niveau national. Dans les espaces France Service, même si on n'y trouve pas réponse à tout, le niveau de formation continue des agents et le lien avec les différents services

“
**BIEN QU'IL FAILLE
COMBATTRE LA
FRAUDE, NOUS SAVONS
PERTINEMMENT QU'ELLE
NE REPRÉSENTE RIEN À
CÔTÉ DU NON-RECOURS.**
”

concernés permettent de répondre au mieux aux demandes ponctuelles d'aides pour effectuer une démarche ou régler un problème. Concernant le "référént parcours", vous avez raison, c'était l'une de nos propositions également. Il existe en mission locale et c'est lui qui lève tous les freins liés à la santé, au logement, à la mobilité, etc. Chaque personne éligible à des droits devrait pouvoir en bénéficier.

B.S. : N'y a-t-il pas également un problème d'absence de liens interpersonnels entre les différentes institutions pour pouvoir échanger facilement les informations et ainsi débloquer plus rapidement des dossiers ?

C.L.N. : Lorsque le revenu minimum d'insertion (RMI, aujourd'hui remplacé par le RSA) a été mis en place, il y avait un référént de parcours, ainsi que des réunions de coordination où toutes les institu-

tions étaient représentées et où le référént faisait part des besoins et des difficultés rencontrées par la personne. Le référént de parcours connaît la personne et a toute sa confiance, il est le relais auprès des différents organismes. Il évite à la personne concernée de raconter son parcours plusieurs fois.

Il faut aussi plus d'interconnaissance entre les différentes institutions, plus de fluidité dans la circulation des informations pour faciliter le déblocage des situations complexes. Aujourd'hui chacun vit un peu en silo, protège son pré carré et oublie que la finalité est de bien accompagner la personne vers et dans ses droits. L'enjeu de bien se connaître est à la fois de ne pas être redondant et de pouvoir orienter la personne vers l'institution la plus adéquate.

C.T. : Une crainte que l'on peut avoir par rapport à la solidarité à la source est qu'il devienne encore plus difficile de débloquer les situations complexes, notamment en cas d'erreur, étant donné que tout sera automatisé et que les usagers comme les agents auront encore moins la main sur les dossiers.

C.L.N. : Si nous arrivons à aller vers plus d'automatisme des droits, il y aura probablement moins d'erreurs de déclaration et de traitement des dossiers. Ce qui permettra, je l'espère, aux agents de libérer plus de temps pour trouver des solutions aux situations complexes. ■

¹ « La juste prestation. Pour des prestations et un accompagnement ajusté ». Rapport au Premier ministre. Septembre 2018. Christine Cloarec-Le Nabour et Julien Damont.

COMPRENDRE



ICI ET LÀ-BAS

DROIT FONCIER DES PEUPLES AUTOCHTONES: DU NON-RECOURS AU DÉNI

Sur tous les continents, les peuples autochtones voient leurs terres menacées par les États ou les entreprises. Leur ignorance du droit foncier leur porte préjudice. Mais même lorsqu'ils sont en mesure de se prévaloir de ce droit, la bataille n'est pas gagnée. Exemple au Bangladesh.

PAR **CÉCILE LECLERC-LAURENT**

“ **A** *divashis*” : c'est le nom donné en bengali aux peuples autochtones du Bangladesh. Ils seraient 1,6 million, soit 1,8 % de la population bangladaise, appartenant à 54 peuples différents. Dans la région de Mymensingh, au nord de Dacca, Nonjeeta Ritchil habite le village de Bhutia : « Depuis toujours, témoigne-t-elle, j'ai un terrain de 0,38 hectares, mais je ne savais pas que

j'avais le droit d'en être propriétaire. Il risquait de devenir la propriété de l'État. Grâce à l'action de Caritas Bangladesh, j'ai réussi à "libérer" mon terrain et à le mettre à mon propre nom. » Comme Nonjeeta, de nombreuses personnes appartenant à des peuples autochtones ne savent pas qu'elles ont le droit de demander des titres fonciers. « Beaucoup héritent du terrain de leurs ancêtres, par la tradition orale, sans actes écrits. Or, sans titre foncier, ces peuples

AVIS D'ACTEUR

SOPHIE RIGARD, EN CHARGE DE L'ACCÈS AU TRAVAIL, AU REVENU DIGNE ET AUX PRESTATIONS SOCIALES À LA DIRECTION ACTION ET PLAIDOYER FRANCE DU SECOURS CATHOLIQUE

« TRAVAILLER À RENDRE LE DROIT PLUS INCLUSIF ET ACCESSIBLE »

« **C**es peuples autochtones du Bangladesh sont, comme les personnes précaires que nous accompagnons en France, marginalisés et méprisés. La question qui se pose à l'arrière-plan est : qui fait le droit et pour qui ? De même que les peuples autochtones n'ont pas connaissance du droit foncier, du fait de leurs traditions orales notamment, en France, les plus pauvres se sentent écrasés par la complexité des démarches administratives. Au Bangladesh comme chez nous, cette méconnaissance du droit

crée du non-recours. Alors il faut travailler à retisser le lien entre les citoyens et les institutions et leurs administrations. On voit dans cet exemple que Caritas Bangladesh met en place des “cliniques mobiles du droit foncier”, et qu'en France, nous soutenons les maisons d'accès aux droits. Car le droit doit être rendu plus accessible et inclusif ! Pour aller plus loin, nous pensons que les personnes marginalisées et précaires devraient avoir voix au chapitre dans l'élaboration des lois. C'est aussi le cas au Bangladesh : le problème des peuples autochtones,

c'est leur manque de reconnaissance et de représentativité, alors qu'ils devraient pouvoir contribuer à l'élaboration du droit foncier. Parmi les personnes que nous accompagnons au Secours Catholique, nous réalisons que même celles qui savent qu'elles ont des droits, à des prestations sociales par exemple, peuvent se résigner à ne pas les demander, par peur des contrôles ou des comptes à rendre. Aujourd'hui, malheureusement, il faut être fort et courageux pour obtenir ce à quoi on a pourtant droit... Ce n'est pas acceptable. » ■



DES OUTILS POUR COMPRENDRE

autochtones seront un jour ou l'autre évincés de leurs territoires, au nom de projets dits de "développement", comme la création d'une réserve forestière, d'un centre touristique, d'un lac artificiel ou d'une plantation d'hévéas, l'arbre à caoutchouc », explique Kamol Gandhai, chargé de projet à Caritas Bangladesh, partenaire du Secours Catholique. Résultat : les peuples autochtones se retrouvent sans terre, sans endroit où vivre. « Cette terre est leur seul moyen de subsistance, poursuit-il. Sans droit foncier, c'est leur vie quotidienne qui est menacée car ils utilisent les ressources de la terre pour leur alimentation, leur médecine, leurs coutumes. »

Aliénation foncière

« Le droit foncier est un objet de litiges depuis toujours. La base de la dépossession des peuples autochtones, c'est le droit du plus fort et l'absence de titres de ces peuples », analyse l'anthropologue Irène Bellier, directrice de recherche au CNRS. De fait, la Déclaration sur les droits des peuples autochtones adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 2007 affirme que ces peuples « ne peuvent être enlevés de force à leurs terres ». Mais tous les États ne l'ont pas signée, et le Bangladesh s'est abstenu. Depuis trente ans, Caritas Bangladesh sensibilise et soutient donc les peuples autochtones de la région de Mymensingh afin qu'ils demandent leurs titres fonciers, seuls à même de leur permettre de rester sur leurs terres. Des "cliniques mobiles foncières" (Mobile Land Clinic Services) apportent ainsi aux peuples autochtones conseils juridiques et formation au plaidoyer auprès des pouvoirs publics. Les peuples autochtones de Mymensingh ont depuis gagné en visibilité, puisqu'ils se sont organisés en "Conseil unitaire des peuples autochtones" en 2017. Tout n'est pas gagné pour autant, selon la chercheuse Irène Bellier : « Même quand les peuples autochtones ont conscience de leurs droits fonciers et veulent y recourir, ils font face à un phénomène de déni des autorités, car derrière se joue la question de la reconnaissance du droit de ces peuples à exister, à vivre. » ■

À LIRE



Non-recours : une dette sociale qui nous oblige

Cette étude a été publiée par le Secours Catholique et l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore) pour approfondir les réalités du non-recours (ou non accès) aux prestations sociales, afin de mieux comprendre et mieux répondre au phénomène. Elle privilégie une analyse à partir des personnes rencontrées, en leur donnant la parole comme premiers acteurs de la lutte contre la pauvreté. Ce parti pris, fidèle à l'approche du Secours Catholique, permet de prendre en compte les limites des politiques publiques de lutte contre le non-recours constatées par les premiers concernés.

À lire sur : www.secours-catholique.org



Agir contre le non-recours aux droits sociaux. Scènes et enjeux politiques (Éd. PUG, 2019)

Cet ouvrage dirigé par le sociologue Philippe Warin interroge les solutions politiques proposées pour lutter contre le non-recours aux droits sociaux. Il vise à comprendre le sens de l'action contre le non-recours et démontre l'étendue des questions sociales que le phénomène de non-recours recouvre.

À ÉCOUTER

Aides sociales : pourquoi tant de gens ne réclament pas leurs droits ?

Dans ce podcast produit pour l'émission "Le téléphone sonne", sur France Inter, Clara Deville, sociologue, Claire Hédon, Défenseuse des droits et Daniel Verger, responsable de la thématique "Prestations sociales" au Secours Catholique, échangent sur les causes du non-recours aux droits et des solutions pour améliorer l'accès aux prestations sociales.

Sur www.radiofrance.fr (durée 37 min).

RENCONTRER



PARCOURS

1995 :
Naissance à Belo Horizonte (Brésil)

25 janvier 2019
S'engage avec Caritas après la rupture du barrage de Brumadinho

2022
Menacée, s'exile en France

2023
Publie un livre sur la tragédie de Brumadinho

**MARINA PAULA OLIVEIRA, MILITANTE BRÉSILIENNE
DES DROITS DE L'HOMME**

LA BATTANTE DE BRUMADINHO

PAR **CÉCILE LECLERC-LAURENT**

Âgée d'à peine 28 ans, Marina Paula Oliveira est une figure au Brésil. Depuis la rupture du barrage de Brumadinho, sa ville natale, en janvier 2019, elle se bat pour obtenir justice et réparation pour les victimes. Son combat a un prix : elle a dû s'exiler plusieurs mois en France l'an dernier pour se mettre à l'abri.

Elle pourrait être une jeune fille ordinaire et consacrer son temps libre à ses passions : les promenades dans la nature, la littérature et les voyages. Mais Marina Paula Oliveira n'a pas de temps pour cela. À la place, elle court. Chaque semaine, elle quitte Belo Horizonte où elle vit aujourd'hui pour se rendre à Brumadinho, la ville de ses parents, où elle a tant de choses à faire.

« *Ma vie a basculé le 25 janvier 2019* », annonce d'emblée Marina. Ce jour-là, le barrage de Brumadinho s'effondre. Le réservoir de rétention pour les déchets de l'exploitation minière de l'entreprise Vale, situé dans l'État de Minas Gerais au Brésil, déverse des tonnes de boue contaminée, faisant près de 300 morts. « *Des milliers de maisons, de champs et de plantations ont été détruits et empoisonnés, et des centaines de personnes ont été ensevelies. C'était ma ville, ma famille, mes amis. Je n'avais pas d'autre endroit où aller, j'ai décidé d'agir* », explique la jeune Brésilienne, alors âgée de 23 ans. Elle s'engage spontanément comme bénévole auprès de l'Église

locale – « *un acteur fort au Brésil qui combat l'injustice* », dit-elle – tout d'abord pour apporter de l'aide d'urgence aux sinistrés (eau, produits alimentaires, vêtements, abris). Puis vient le temps de la reconstruction. Dès lors, Marina, salariée à l'ONG Caritas Brésil, va à la rencontre des communautés sinistrées pour « *documenter les*

“
**JE N'AI PAS PU FAIRE
 AUTREMENT :
 SI NOUS NE DÉFENDONS PAS
 NOTRE VILLE,
 QUI VA LE FAIRE ?**
 ”

violations des Droits de l'homme dont elles sont victimes », et obtenir justice après « *la plus grande tragédie de l'histoire du Brésil* ».

Réparations

Née en 1995 dans une famille d'origine modeste – son père José est maçon et sa mère Natalina vendeuse dans une boulangerie –, Marina manifeste très tôt le désir d'étudier. Une première dans sa fa-

mille. Alors qu'elle n'a que 16 ans, elle se porte candidate à un programme d'échange d'un an avec les États-Unis, ce qui oblige ses parents à contracter un prêt à la banque. La jeune Brésilienne entreprend ensuite des études de relations internationales et part en stage pour deux mois au bureau de l'Unesco à Moscou. Puis survient la rupture du barrage de Brumadinho. « *Avant, je rêvais de travailler dans une branche internationale d'une grande entreprise. La réalité a changé ma vie, mais je n'ai pas pu faire autrement : si nous ne défendons pas notre ville, qui va le faire ?* », s'exclame aujourd'hui Marina. Depuis, elle travaille activement à mobiliser communautés, mouvements sociaux, ONG et institutions judiciaires. Car la jeune femme n'aspire qu'à une chose : la justice. « *J'éprouve de la tristesse pour mes amis disparus et je suis inquiète de savoir si ma famille est contaminée par des métaux lourds dans le sol et dans l'eau. Ce n'était pas un accident, mais un meurtre, et les coupables, Vale et Tuv Sud (l'entreprise allemande qui a présenté de faux documents concernant la stabilité du barrage), doivent payer !* », s'insurge-t-elle. Elle rappelle qu'un autre barrage minier, celui de la ville de Mariana, exploité par une filiale de Vale, s'était effondré trois ans plus tôt, en novembre 2015. Aujourd'hui, Marina en est sûre : Vale savait que le barrage de »

RENCONTRER



» Brumadinho n'était pas stable. En 2021, l'entreprise minière signe un accord avec l'État brésilien, s'engageant à verser 7 milliards de dollars de réparations. Une mascarade, selon Marina et les proches des victimes : « *Les communautés n'ont pas été consultées durant les négociations, l'argent n'est ensuite pas descendu jusqu'à elles. Nous dénonçons cet accord et voulons que le million de victimes affectées par la catastrophe (pêcheurs, paysans, peuples autochtones, etc.) participe au processus de décision pour obtenir enfin des réparations !* », assène Marina. Tant qu'elle n'aura pas obtenu gain de cause, elle continuera son action.

Déterminée

Pour ce faire, Marina a été mise en relation avec de nombreuses institutions et ONG (Misereor, Iglesias y Minería, la Commission des évêques de l'Union européenne, les Nations unies...), et ses voyages au service de son plaidoyer l'ont menée au Mexique, au Chili et en Europe (France, Allemagne, Belgique, Italie...). En effet, la jeune Brésilienne vise plus haut : avertir le monde en

tier sur les dangers de l'exploitation minière, à la fois pour l'environnement et pour les Droits de l'homme. « *Je me dois de défendre la survie des populations qui subissent les intérêts économiques des multinationales exploitant les richesses minières. Le*

“
**NOUS VOULONS
QUE LES VICTIMES
PARTICIPENT AU PROCESSUS
DE DÉCISION POUR OBTENIR
ENFIN DES RÉPARATIONS!**
”

modèle minier est prédateur et fondé sur la primauté du profit sur la vie. Aujourd'hui, 1 % de la population mondiale profite du capitalisme et les autres subissent. Je crois au contraire que nous pouvons avoir une planète plus juste et plus respectueuse », affirme-t-elle. Des alternatives existent, elle en est sûre. « *Marina est l'image de la jeunesse qui veut changer le monde et qui est en quête de justice. De son histoire personnelle à Brumadinho, elle a tiré une position forte contre les abus des entreprises extractivistes. Elle est déterminée et courageuse* »,

commente, admirative, Anna-Gaëlle Chesnier, chargée de projet en appui aux réseaux d'Amérique latine (dont Iglesias y Minería) au Secours Catholique. « *Elle s'implique pour les causes collectives et sociales depuis toujours. Son énergie et son charisme encouragent et donnent de l'espoir à tous ceux qui l'accompagnent, y compris moi, car ensemble nous nous battons pour un monde plus juste* », déclare Frederico, le conjoint de Marina, un activiste brésilien lui aussi engagé auprès de l'Église.

Militer pour les Droits de l'homme sous l'ère de Bolsonaro au Brésil n'a pas été facile pour Marina, en raison des liens forts du président avec les secteurs agricole et minier, et aussi avec les milices armées. En 2022, alors que la campagne électorale bat son plein au Brésil, Marina reçoit de nombreuses menaces via des appels, des SMS ou sur les réseaux sociaux. Alors, en août de la même année, elle bénéficie d'un programme de protection des défenseurs des Droits de l'homme et part en exil à Lyon, en France. Puis la victoire de Lula la pousse à revenir au Brésil le 22 décembre. « *Bien sûr, j'ai plus d'espoir, car nous avons maintenant de meilleures chances d'être entendus par l'État, mais le combat pour la justice continue* », assure la jeune Brésilienne. Pour l'heure, elle est occupée par la sortie de son livre, *Le prix des crimes sociaux et environnementaux*, inspiré de son mémoire de master portant sur l'accord conclu entre Vale et l'État brésilien après la rupture du barrage de Brumadinho. Sur la couverture de l'ouvrage, en arrière-plan, figurent les noms des victimes de la tragédie. Pour ne pas oublier. ■



MINISTÈRE DE LA JUSTICE CENTRE PENITENTIAIRE DE RENNES - VEZIN

LA VIE EN DEHORS DES MURS

PAR CÉCILE LECLERC-LAURENT PHOTOS: VINCENT BOISOT

La vie de Delphine, Iris et Rémy a basculé lorsque leurs conjoints se sont retrouvés en prison. Depuis, tous trois font face à l'absence. Le coût de la détention, celui des visites au parloir et la perte d'un revenu aggravent leur précarité financière. Ils s'accrochent à l'avenir avec, en ligne de mire, la fin de la détention. Mais en attendant, ils font face aux barrières : celles des murs de la prison.

EXPLORER



VINCENT BOISOT / SCCF

▲ Au parloir numéro 12, Delphine retrouve Julien, son compagnon.

C'est une petite maison située à 20 minutes à pied de la gare et du centre-ville de Rennes. Bienvenue à Arc-en-ciel, la maison d'accueil de l'association Brin de soleil qui héberge ici les proches de personnes détenues en visite dans l'un des deux centres pénitentiaires de Rennes – celui pour femmes et celui pour hommes. La maison compte cinq chambres et Delphine nous accueille dans celle qu'elle occupe. Ses cheveux longs sont maintenus par un serre-tête et ses traits sont tirés. Âgée de 49 ans, elle est arrivée la veille de Quimper, où elle réside, par le TER. « Ici je peux dormir pour

12 euros la nuit avec le petit-déjeuner. C'est un prix attractif et beaucoup moins cher que l'hôtel, qui revient à 70 euros minimum. Et regardez ce lieu cocooning : j'ai même une cuisine et une salle de bain », se réjouit-elle en nous présentant l'espace dans lequel elle s'installe le temps de son séjour à Rennes.

Les trajets bretons, Delphine les connaît. Cela fait deux ans que Julien¹, son conjoint, a été incarcéré, d'abord à Brest puis à Rennes-Vezin. Les premières semaines, pour des raisons liées au procès, Delphine n'a pu rendre visite à Julien. Dès qu'elle y a été autorisée, elle a pris le train une ou deux fois par mois pour « venir le soutenir ». Ses possibilités de parloir étant le dimanche, le lundi et le mardi, elle a réussi à obtenir du patron de l'hôtel qui l'emploie pour faire des ménages, les lundis et mardis comme congé hebdomadaire. La vie de Delphine est loin d'être simple. « J'ai connu dans le même temps le

monde carcéral et le monde de l'aide sociale », déclare-t-elle. Un arrêt de travail l'a en effet obligée à quitter son emploi dans la vente, son domaine de prédilection, à l'automne 2021. Delphine a alors été expulsée de son logement en raison d'impayés de loyers et est allée vivre quelque temps chez sa fille. Elle a ensuite été hébergée par le 115 avant que le CCAS de Quimper ne lui trouve en octobre 2022 un meublé comme logement d'urgence. Depuis, elle stocke toutes ses affaires dans un garde-meuble qui lui coûte 140 euros par mois. « Quand on est au RSA, ça fait beaucoup », souligne Delphine. Elle n'est donc pas mécontente d'avoir trouvé ce CDD de femme de ménage, même si sa durée n'est que de trois mois. « Quand j'étais au RSA, j'ai été aidée par les Restos du cœur. Mais ce n'était pas une solution à long terme, alors j'ai cherché à retravailler », explique-t-elle. Il faut dire que Delphine doit

financer ses allers-retours en train et son hébergement à Rennes, sans compter l'aide financière qu'elle apportait à Julien quand ce dernier ne travaillait pas encore au sein de la prison. « *Il est obligé de tout acheter à l'intérieur : le tabac, la télévision, les produits d'hygiène et ses compléments d'alimentation car les repas à la cantine ne suffisent pas. Et je ne parle même pas du coût du téléphone. On s'appelle 15 minutes le matin et 15 minutes le soir, et le téléphone fixe dans sa cellule coûte jusqu'à 200 euros par mois ! C'est scandaleux, quand on voit le coût des forfaits illimités en dehors de la prison !* », s'indigne Delphine. Aujourd'hui, Julien travaille en détention et gagne 450 euros par mois, alors c'est lui qui, désormais, aide sa conjointe à faire face à ses frais.

Parloir

Midi. C'est l'heure de quitter Arc-en-ciel pour prendre le métro puis le bus en direction du centre pénitentiaire de Rennes-Vezin. Delphine passe le balai dans sa chambre, ferme sa valise et remet les clés à Loïc. « *On vous revoit le mois prochain ?* », questionne le bénévole. Pour lui, l'association Brin de soleil est là avant tout pour « *rassurer les proches de détenus et*

FOCUS

PAR CÉCILE LCLERC-LAURENT

« VIVRE L'EXPÉRIENCE CARCÉRALE ÉLARGIE »

Les proches de personnes détenues sont confrontés eux aussi à « *l'emprise exercée par l'institution carcérale* », pour reprendre les termes de Gérard Benoist, président de l'Uframa, l'Union nationale des fédérations régionales des associations de maisons d'accueil des familles et proches des personnes incarcérées. Les proches doivent en effet se soumettre au règlement de l'établissement pénitentiaire. Accéder au parloir est une épreuve en raison des contrôles. S'ajoute à cette difficulté « *l'épreuve du stigmatisé qui exclut et qui marginalise* », selon Gérard Benoist. Car les familles doivent affronter le regard de l'environnement social et familial. Elles vivent ainsi « *l'expérience carcérale élargie* ». ■

aider à maintenir les liens » avec ces derniers, « *ce qui permet d'éviter la récidive* ». Pendant le trajet, Delphine explique : « *Vous allez voir, à la prison, je fais toujours sonner le portique à cause de tous mes bijoux* », dit-elle en montrant les multiples bagues à ses doigts. « *Je fais attention à les retirer car si je fais sonner trois fois, je suis retoquée.* » Elle a en effet, un jour, été interdite de parloir car elle avait oublié de retirer un briquet de sa poche. À Rennes-Vezin, le bus nous dépose juste devant le centre pénitentiaire.

Là encore, c'est l'association Brin de soleil qui accueille Delphine dans la maison Ti Tomm, située en face du centre pénitentiaire. Delphine prend soin de déposer toutes ses affaires dans des casiers fermés à clé et de ne garder que le strict nécessaire, à savoir son permis de visite et sa carte d'identité. Puis elle attend l'heure du parloir avec une dizaine d'autres femmes, certaines accompagnées de leurs bébés. « *Elles ne peuvent prendre qu'une pochette transparente avec une couche, trois lingettes et un biberon* », explique Delphine.

14 h 15 : il faut se présenter à l'accueil. Delphine passe le portique. Elle n'apporte pas de linge propre à Julien, mais cela serait possible. Les surveillants la conduisent devant une rangée de cellules et »



VINCENT BRISOT / SCSF

« *À Arc-en-ciel, j'ai un lieu cocooning pour 12 euros la nuit, c'est moins cher que l'hôtel* », se réjouit Delphine.



▲ « *Ramène papa à la maison* », clame Enzo à sa maman, Iris. Ici, avec son grand frère, Yliess.

» Delphine entre dans le box numéro 12. Une table et trois chaises font office de décor. Delphine attend patiemment que l'autre porte s'ouvre et qu'enfin apparaisse Julien. Tous deux s'enlacent tendrement et se donnent la main. « *Avant, on ne pouvait pas se toucher car il y avait une vitre plexiglas (Ndlr :*

en raison de la crise du coronavirus), maintenant c'est plus libre », précise Delphine. « *Elle est ma bouffée d'air. Je suis au paradis avec elle* », renchérit Julien, qui remarque que sa bien-aimée est revêtue de la robe qu'elle portait lors de leur première rencontre, deux ans et demi plus tôt. Le couple se parle ainsi pendant une heure, évoque son quotidien. Et c'est déjà l'heure de se dire au revoir. Delphine retourne à Ti Tomm et apporte son soutien à une femme qui a été refoulée du parloir. « *Il faut faire votre démarche en ligne* », dit-elle en lui montrant comment procéder sur son télé-

phone. « *Ça me fait du bien d'aider les autres à surmonter les difficultés liées au monde carcéral. Quand tu ne connais pas le monde pénitentiaire, tu es paumée* », témoigne Delphine, qui explique qu'elle s'est fait ainsi des copines de parloir. Elles échangent régulièrement sur les informations à propos de la prison, et partagent des cafés avant ou après leur parloir.

Plus personne

Direction la maison d'arrêt de Blois où est incarcéré Jordan¹ depuis qu'il est sous mandat de dépôt. C'est samedi après-midi, l'heure du parloir



VINCENT BOISOT / SCSF

les semaines, elle laisse le petit lui dire, avant qu'elle prenne la route : « Ramène papa à la maison ! ». Même si l'essence coûte cher, Iris fait ces quatre heures de route pour soutenir son compagnon et l'encourager : « Je veux qu'on regarde l'avenir ensemble, explique-t-elle, et qu'on pense déjà à sa sortie. »

La vie n'est pas rose, depuis ce triste jour de perquisition du 30 mai 2022 : « C'était lui qui rapportait l'argent à la maison, et tout d'un coup plus rien n'est rentré sur nos comptes », relate Iris, qui ne travaille pas afin d'assurer l'école à la maison d'Enzo, leur

dernier. Jordan n'a alors plus touché son salaire de 1 400 euros et Iris a décidé de lui fournir en détention les 400 euros que rapporte le loyer d'un logement qu'il possède : « Il en a besoin pour financer sa vie en détention et notamment le téléphone », précise-t-elle. Dès lors, Iris a dû faire une demande de RSA et ne vit aujourd'hui que de cette seule allocation. « Je vais à l'épicerie sociale de la Croix-Rouge, ça touche la fierté. C'est très dur car, constate-t-elle, du jour au lendemain, il n'y a plus personne pour vous soutenir dans votre entourage. » Avant chaque parloir, Iris dépose ses affaires à l'association Farapej située en face de la maison d'arrêt de Blois : « Je n'ai même pas le droit de prendre mon portable pour montrer à Jordan des photos de nos enfants, déplore-t-elle. Il ne les voit pas grandir. » À la Farapej, elle peut boire un café et trouver une oreille attentive pour parler. « Les bénévoles sont sympa. Et puis je discute avec d'autres femmes de détenus. On découvre qu'on a des

points communs. Nos hommes ont fait leurs choix et c'est nous qui payons ! », déclare-t-elle.

Iris redoute le portique et le scan corporel : « On a l'impression que nous sommes nous aussi en prison et complices de leurs bêtises. » Une fois au parloir, Iris s'assoit sur les genoux de Jordan : « Les câlins, ça fait du bien. Mais quand on parle, on chuchote car on voit bien que ce n'est pas confidentiel. » Lors du parloir précé-

“

POUR LUI, LA SEMAINE PASSE LENTEMENT. IL ATTEND TELLEMENT LE SAMEDI QUE JE DOIS Y ALLER.

”

dent, sa voiture étant en panne, Iris s'est résolue à faire de l'auto-stop pour se rendre à la maison d'arrêt : il lui a fallu sept heures pour arriver à destination. « Pour lui, explique-t-elle, la semaine passe lentement. Il attend tellement le samedi que je dois y aller. »

Lettres d'amour

Cap sur le Nord, à Arras. Rémy vient nous accueillir à la descente du train. Cet ancien détenu de 59 ans, sorti en 2020, est en couple avec Mohamed¹, qu'il a connu en détention et qui, lui, est toujours incarcéré. Fièrement, Rémy montre son bracelet où on peut lire le prénom de son compagnon : « Il a le même bracelet, avec mon prénom, à son bras. » Auparavant, Mohamed était à la prison de Bapaume et Rémy s'y rendait en bus tous les quinze jours. « Mais on n'avait pas le droit de se toucher. C'était interdit. Le plus dur, c'était le moment où on se disait au revoir », témoigne Rémy. Depuis décembre 2021, Mohamed a été transféré à Liancourt, dans l'Oise, et le voyage représente un coût trop élevé pour Rémy. « Je ne touche que le RSA, alors je ne peux pas payer »

pour Iris, sa compagne. Elle vient en voiture depuis sa maison située près de la Roche-Posay, à deux heures de route. Comme d'habitude, Iris s'est maquillée et pomponnée, « pour lui faire voir que tout va bien ». « C'est un réconfort pour lui, il me dit qu'il compte les samedis et que ça lui fait une semaine de moins passée en prison », explique Iris, âgée de 38 ans. La jeune femme vient seule tous les samedis sans leurs deux enfants, Yliess, 15 ans et Enzo, 6 ans. « Je ne veux pas qu'ils voient leur père en prison, confie-t-elle, il a perdu des couleurs, il a grossi, ce n'est pas la peine de le voir comme ça. » Alors toutes

EXPLORER

» un tel trajet : il serait impossible de le faire sur une journée et je devrais prendre une chambre d'hôtel », se désolait-il. En attendant la sortie de prison de Mohamed, prévue en juin 2023, les deux amoureux échangent des lettres régulièrement. Elles tapissent les murs de la chambre de Rémy. « *Quand il me manque, confie-t-il, je prends un de ces courriers et je le relis.* » Chaque soir, à 20 heures, Mohamed appelle Rémy avec son téléphone fixe. « *Moi je ne peux pas l'appeler et on ne peut pas s'écrire des SMS ou s'envoyer des photos car les portables sont interdits en prison, explique Rémy. Les murs de la prison sont une barrière : moi je suis dehors et lui dedans, on n'a pas le choix.* » Pour exercer une activité et occuper l'attente de la libération de Mohamed, Rémy fait du bénévolat au Secours Populaire. Il sait qu'il aura désormais de très grandes difficultés à retrouver du travail en raison de son casier judiciaire. « *Encore quelques mois, déclare-t-*

il. Je compte les jours, bientôt nous allons nous retrouver. »

Un sentiment d'abandon

Nous prenons des nouvelles de Delphine à Quimper. Cette semaine, impossible d'effectuer l'aller-retour à Rennes : « *Je dois faire attention financièrement, j'ai encore des factures à payer. C'est dur, car je vois bien que Julien a le moral à zéro quand je ne*

“

**LES MURS DE LA PRISON
SONT UNE BARRIÈRE :
MOI JE SUIS DEHORS
ET LUI DEDANS, ON N'A PAS
LE CHOIX.**

”

viens pas. » Restent le téléphone et le courrier, car Julien lui écrit quasiment tous les jours. « *Il me dit qu'il a froid cet hiver dans sa cellule. Elle est humide et ça m'inquiète pour lui car il est asthmatique. L'eau dégouline*

sur les murs. Ce n'est pas parce qu'il a une dette à payer qu'il doit être maltraité ! s'exclame-t-elle. Avec Julien, j'ai découvert le monde de la détention et ses difficultés. »

Delphine pense déjà à l'après pour se donner du courage. Elle a pris contact avec la conseillère Pôle emploi de Julien et prévoit de demander à son avocat une libération anticipée avec bracelet. « *Ça devrait être plus facile, ensuite, avec deux revenus, de louer un logement, espère-t-elle. Je me suis retrouvée seule et abandonnée quand Julien est retourné en prison – retourné car il avait en fait déjà fait seize ans de détention avant de me connaître. J'ai perdu des amis qui ne comprenaient pas notre histoire d'amour. D'un coup, on se fait rejeter par la société.* » Delphine se félicite que ses trois enfants adultes, issus d'un précédent mariage, aient accepté sa relation.

La honte

Midi, dans la maison d'Iris. C'est l'heure du repas. Au menu : poulet

POSITIONNEMENT

MAINTENIR LES LIENS AVEC LES PROCHES

Pour Jean Caël, responsable Prison-justice au Secours Catholique, « *la prison est un parking à pauvres* ». De fait, les études¹ montrent une surreprésentation des plus pauvres en détention, dont la situation est aggravée par le coût de la vie en détention et par une pauvreté sociale et relationnelle. Un quart des détenus n'ont en effet aucun contact téléphonique ou épistolaire avec l'extérieur. Pour le Secours Catholique, être privé de liens avec ses proches est un facteur d'aggravation de la peine. D'ailleurs,

les personnes qui ont perdu leurs attaches familiales en détention récidivent plus facilement. C'est pourquoi l'association estime qu'il faut faire le maximum pour maintenir le lien des personnes détenues avec leurs proches. « *La peine, c'est d'être privé de liberté, pas de sa famille. Le lien familial est important pour chaque être humain*² », rappelle Jean Caël. Le Secours Catholique préconise dès lors de diminuer le coût du téléphone fixe en détention et d'équiper l'ensemble des cellules du téléphone ; d'instaurer une aide

forfaitaire pour permettre la visite au parloir des proches qui viennent de loin ; de garantir un accès numérique encadré en détention et d'améliorer la qualité des parloirs. Le Secours Catholique souhaite également la mise en place d'unités de vie familiale dans l'ensemble des établissements carcéraux, comme le prévoit la loi pénitentiaire. ■ **C. L.-L.**

1 Lire l'enquête du Secours Catholique et d'Emmaüs France, "Au dernier barreau de l'échelle sociale : la prison. 25 recommandations pour sortir du cercle vicieux prison-pauvreté".

2 Sur le sens de la peine, lire le rapport du colloque de la Fondation Jean Rodhain "Pour une sanction qui renoue" sur bit.ly/sanctionRenoue



VINCENT BOISOT / SCOF

▲ **Comme il ne peut pas lui rendre visite en prison, Rémy échange par courrier avec Mohamed.**

et pommes de terre. Yliess, Enzo et Iris sont à table. La chaise de Jordan est vide. Le détenu les appelle plusieurs fois par semaine à partir du téléphone fixe de la prison. « *Jordan prison* » s'affiche alors sur le téléphone familial : « *On sait que c'est papa* », témoigne Enzo, six ans, qui adore mettre le haut-parleur. Pour le moment, l'heure est à la morosité chez Iris, qui s'est vu interdire le parler. « *Il a récupéré un téléphone portable en prison alors que c'est interdit. Ils ont cru que c'était moi qui l'avais apporté au parloir. Mais il ne veut pas dénoncer la personne qui le lui a fourni car il en paierait les conséquences : il pourrait se faire pourrir la vie*, explique-t-elle. *Du coup, Jordan est à moitié en dépression, il pleure beaucoup au télé-*

phone. Je suis son seul soutien et son unique lien avec l'extérieur, c'est violent de ne plus se voir. »

« *Papa me manque. J'ai hâte qu'il revienne* », renchérit Yliess, 15 ans. « *Mais ton père a fait des bêtises, réplique Iris. Il doit assumer.* » « *J'ai honte qu'il ait fait ça. Dans le voisinage, tout le monde le sait car la perquisition a été médiatisée* », déplore-t-elle. « *C'était à six heures du matin, les gardarmes ont débarqué, c'était stressant. Depuis, j'ai commencé à fumer* », déclare Yliess, avant de s'éclipser à l'extérieur avec son briquet et sa cigarette. « *Le plus dur, c'est la solitude, soupire la jeune femme : dormir seule, le petit-déjeuner sans lui... notre complicité me manque.* » Yliess revient à la maison et monte dans sa chambre pour chercher des courriers envoyés par son père et nous les montrer : « *Il colorie des mandalas en prison. Ça l'occupe. Il écrit de longues lettres et il dessine.* » Iris pense déjà à l'après-sortie de prison : « *Je l'ai prévenu : ou c'est*

nous, ou il retourne à ses conneries et c'est terminé. »

Permission de sortie

Delphine est aux anges. C'est l'heure de la permission de Julien, la troisième en sept mois. Le détenu a le droit de sortir du centre pénitentiaire durant trois jours et deux nuits. C'est moins que ce qu'elle espérait, mais c'est toujours ça. Tous deux, bien sûr, vont se retrouver à la maison Arc-en-ciel. « *Brin de soleil se porte caution pour les détenus, afin qu'on puisse les accueillir : c'est une chance* », observe Delphine. Julien et elle ont économisé pour financer cette permission et notamment se cuisiner de bons petits plats. « *Ça fait du bien de se soutenir mutuellement* », déclare Delphine, qui conclut : « *Je suis son seul lien avec le monde extérieur. C'est vital. Mais ce lien coûte cher.* » ■

1 Les prénoms des personnes détenues ont été changés.



VALÉRIE COUTERON

POINT DE VUE

« MONTRER LA BEAUTÉ DE CES CORPS MEURTRIS »

NINOTTE, HÔTESSE DE CAISSE, HYPERMARCHÉ LA DÉFENSE.

Le travail occupe la moitié de nos vies d'adultes, voire beaucoup plus. Pour le meilleur, quand il nous permet d'enrichir notre savoir, de nous émanciper socialement, de vivre nos choix. Pour le pire, quand le travail est déqualifié ou vide de sens, quand il contraint nos corps, appauvrit notre fonctionnement mental. Quand nous gagnons juste de quoi nous loger ou nous nourrir. Il y a quelques années, j'ai photographié des hôtesses de caisse d'un supermarché à La Défense. Pendant près de deux ans, j'ai retrouvé ces femmes dans les vestiaires avant ou après leur prise de poste. Le même protocole se répétait, d'abord le temps de la rencontre puis le temps du portrait. Grâce à la confiance installée, je les ai photographiées lorsqu'elles quittaient ou revêtaient leur tenue de travail, ces moments intimes où leur féminité se dévoilait. Je voulais montrer la beauté de ces corps souvent meurtris, atteints de douleurs chroniques, d'épuisement (une caissière déplace en moyenne chaque jour entre 4 et 5 tonnes de produits). Je voulais leur rendre hommage. ■

Retrouvez cette série sur : valericouteron.net/corpsoublies

© VALÉRIE COUTERON Depuis plus de vingt-cinq ans, j'aborde la représentation de l'homme au travail. Je m'attache ainsi à photographier des femmes et des hommes exerçant des métiers peu reconnus. À partir de 1997, je ne cesse de documenter ce thème, alternant l'industrie avec d'autres secteurs d'activité. Depuis quelques années, j'élargis ma démarche photographique au grand âge, que ce soit au domicile ou en Ehpad. En 2021 je suis lauréate de la Grande commande photographique de la BNF, avec un sujet sur les aides à domicile en milieu rural.

 www.valericouteron.net

INTERNET EN PRISON?

par BESSE & la Blanche

Beaucoup de gens envisagent encore la prison seulement comme un lieu de punition...

Internet en prison?
Et puis quoi, encore?



Comme au Moyen Âge, quoi.



Sauf que nous ne sommes plus au Moyen - Âge...



Les établissements pénitentiaires devraient aussi permettre de se former.



Mais comment se former, où trouver un travail aujourd'hui, sinon grâce à internet?



Et comment maintenir ses liens sociaux sans accès au numérique?



La société a intérêt à ce que les détenus sortent formés et insérés.

De l'incarcération... à l'insertion!



Afin de diminuer au maximum les cas de récidive.



C'EST QUOI LA FRATERNITÉ ? UN SYMBOLE, UNE DEVISE GRAVÉE DANS LA PIERRE, UNE BELLE IDÉE DE L'HUMANITÉ QUI NOUS REND FIER. MAIS ÇA NE DOIT PLUS RESTER UNE PROMESSE EN L'AIR, LA FRATERNITÉ MAINTENANT, IL FAUT LA FAIRE. ET CE N'EST PAS FACILE. LA FIN DE LA PAUVRETÉ N'EST PAS POUR DEMAIN, ON NE VA PAS SE MENTIR. MAIS LAISSER FAIRE, LAISSER TOMBER, CE SERAIT ENCORE PIRE. ALORS IL FAUT POUVOIR REGARDER EN FACE CEUX QUI NE TROUVENT PLUS LEUR PLACE, LEUR DIRE QU'ON EST TOUS SOLIDAIRES, QUE ÇA POURRAIT ÊTRE NOUS DANS LA GALÈRE. ALORS C'EST QUOI LA FRATERNITÉ ? UN ENFANT QU'ON ACCOMPAGNE DANS SA SCOLARITÉ ? UNE GRAND-MÈRE QUI SE SENT UTILE ET AIMÉE ? UN COIN DE TERRE, UN BOUT DE JARDIN OÙ ON PEUT ENCORE SE SENTIR BIEN ? UNE MAIN QUE L'ON TEND DANS LES CRISES ET LES TEMPÊTES ? UN LARGE SOURIRE QUI DIT « C'EST BON, ÇA Y EST, VOUS Y ÊTES » ? OU LA CHALEUR D'UN BON CAFÉ POUR SE POSER, POUR TOUT RACONTER ? C'EST TOUT ÇA LA FRATERNITÉ, C'EST REFUSER LES INÉGALITÉS OU LA PRÉCARITÉ. PEU IMPORTE CE QU'ON FAIT OU CE QUI NOUS Pousse À LE FAIRE, L'IMPORTANT EST D'AGIR, DE MONTRER QU'ON EST TOUS FRÈRES. MÊME SI C'EST PEU, MÊME SI CE N'EST PAS TOUT LE TEMPS, LE JOUR OÙ VOUS COMMENCEREZ SERA TOUJOURS LE BON MOMENT. VOUS PENSEZ QUE LA FRATERNITÉ NE VA RIEN RÉGLER ? NOUS, ON PROPOSE JUSTE UN TRUC : ET SI ON ESSAYAIT ? PARCE QU'IL SUFFIRAIT QU'ON LE DÉCIDE, VOUS, NOUS, MAINTENANT ET ÇA CHANGERAIT LA VIE DE MILLIONS DE GENS.

LA FRATERNITÉ N'EST PAS UNE PROMESSE EN L'AIR, C'EST UNE RÉVOLUTION ET ENSEMBLE ON PEUT LA FAIRE.

REJOIGNEZ LA
#REVOLUTIONFRATERNELLE
revolutionfraternelle.org

